

MARCOLS LES EAUX



RETOUR SUR LES RÉALISATIONS



SOMMAIRE

4. LE CONSEIL MUNICIPAL

TROMBINOSCOPE
FONCTIONNEMENT
FINANCES

16. NOS ACTIONS ET NOS RÉALISATIONS

COMMUNICATION
TRAVAUX
DIAGNOSTICS
ÉDUCATION

24. VIE ASSOCIATIVE

30. HISTOIRE

ROCHER DE BOURBOULAS

32. INTERCOMMUNALITÉ

CAPCA (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ-
RATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE)

34. VIE COMMUNALE

Mairie de Marcols les Eaux
Tél: 04 75 65 63 36
www.marcols-les-eaux.fr/
Courriel : mairie@marcols-les-eaux.fr
Directeur de publication : Bernard Justet
Comité de rédaction : Pascal Breugelmans, Anne-Marie Roudil et Sabine Vialle
Ont participé : François Blache, Georgette Saby, Sylvain Souche, Elsa Blache, Laurent Williot, Isabelle Fehrenbach, P. William Astic
Crédits photos : municipalité de Marcols les Eaux
Graphisme : Graphéol
Impression : Pixartprinting



Marcolaises, Marcolais,

La situation sanitaire que nous traversons ne nous permet pas d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux, ce que nous regrettons.

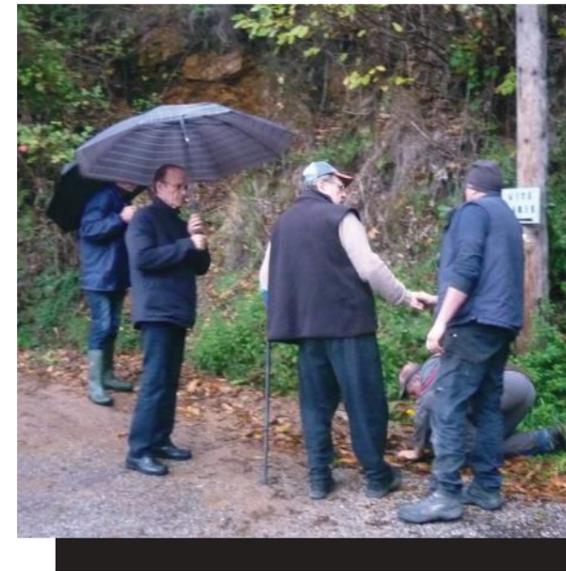
Ce temps d'informations, d'échanges et de convivialité est donc annulé. C'est pourquoi, la revue municipale habituellement remise aux participantes et aux participants sera distribuée dans vos boîtes aux lettres.

Numérisée, elle sera envoyée par courriel aux personnes dont nous avons les adresses mail.

Elle sera également consultable sur notre site internet.

Bien cordialement
Bernard Justet
Maire
Conseiller Communautaire

Ce bulletin est financé grâce à la participation des annonceurs que nous remercions vivement pour leur fidélité.



L'ÉDITO

ÉCOUTE, DIALOGUE, PROXIMITÉ

Chères Marcolaises, chers Marcolais,

Par votre participation importante le 15 mars 2020, (73 %), vous nous avez apporté votre confiance qui s'est traduite dans les urnes par un décompte allant de +72% à +88% et nous vous remercions. Construire une liste basée sur un renouvellement progressif de génération et solliciter tous les acteurs sortants, il n'est pas irrespectueux de dire que c'est impossible. Pour autant, une place était réservée sur notre liste et proposée le 26/8/2019 mais, restée sans réponse. Le compte rendu de cette réunion a été transmis à l'ex-Maire. Aussi, ce qu'il a écrit dans son édito de janvier 2019, « *qu'on en n'ait pas fait grand cas lors de la composition de la nouvelle équipe* », pourrait s'apparenter à un mensonge par omission.

La crise sanitaire a eu pour conséquence de repousser notre installation au 23 mai 2020 et notre équipe s'est fortement mobilisée.

Nos actions ont porté en particulier sur la sécurité des personnes et des biens.

- Rénovation et mise aux normes de deux passerelles.

- Contrôle par une société privée conformément à la réglementation de l'ensemble des bornes à incendie.

- Installation de signalétiques pour identifier les bouches à incendie et le lac collinaire pour les pompiers.

- Elaboration et chiffrage d'un schéma de lutte contre l'incendie englobant les trois hameaux, travail réalisé en relation avec le SDIS.

- Réalisation de plans d'interventions pompiers, de plans d'évacuations et de consignes incendie pour la mairie, l'église, la salle des associations, la salle des fêtes du Gourjatoux, avec ajouts d'extincteurs.

- Intervention d'une association d'insertion « Le Tremplin » pour débroussailler dans le cadre de la lutte contre l'incendie, tout le secteur du lac collinaire qui jouxte le camping municipal.

- Installation d'hygiaphones au bureau d'accueil de la Mairie pour pro-

téger le personnel dans le cadre de la crise sanitaire.

- Mise en sécurité du grenier et du premier étage de la Mairie en faisant évacuer en déchetterie plusieurs mètres cubes de déchets les plus divers dont certains inflammables, même opération pour les caves situées sous la mairie et le garage municipal.

- Mise en œuvre d'une mission d'archivage (Protection/tri/classification.....de nos archives, sous le contrôle technique et réglementaire des Archives Départementales de l'Ardèche).

Marcolaises, Marcolais, la crise sanitaire n'est pas terminée, prenez soin de vous en respectant toutes les mesures sanitaires préconisées. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une Bonne et Heureuse année.

Bernard Justet
Maire de Marcols les Eaux
Conseiller Communautaire

VOS VÉLUS ÉLUS



BERNARD JUSTET

Maire de Marcols les Eaux
Conseiller Communautaire à la
Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche



FRANÇOIS BLACHE

1^{er} Adjoint au Maire
Délégué aux finances, à
l'Urbanisme et aux Travaux



ANNE MARIE ROUDIL

2^{ème} Adjointe au Maire
Déléguée à la Vie Associative, au
Tourisme, aux Cérémonies, à la
Solidarité et Personnes âgées et
au Comité de rédaction



JÉRÔME VIALLE

Conseiller en charge de
l'Attractivité de la Commune, du
Commerce et du Camping



JESSICA CHANAL

Conseillère en charge de
l'Enfance et de l'Éducation



EMMANUEL LEMÉE

Conseiller en charge du
Camping et des Logements



JULIEN BONNET

Conseiller en charge des
Travaux auprès du 1^{er}
Adjoint



SABINE VIALLE

Conseillère en charge des Affaires
Juridiques, de la Communication et
du Comité de Rédaction



PASCAL BREUGELMANS

Conseiller en charge de la
Communication, du Comité
de Rédaction et des Réseaux
Numériques



LIONEL VIALLE

Conseiller en charge du Cadre de
vie et de la Voirie

Jessica Chanal pour des raisons familiales et professionnelles a démissionné de sa fonction d'Adjointe le 1^{er} octobre 2020. Elle est donc désormais conseillère municipale.

Marie Madeleine Roca a démissionné de sa fonction de Conseillère le 19 octobre 2020, pour des « raisons écologiques »...

Et pourtant, nous sommes confrontés à des arbres qui ont poussé en nombre dans des murs de soutènement de chaussées, les mettant en péril mais aussi dans des enrochements de parking.

Il n'existe, actuellement, aucun produit sur le marché pour traiter les souches en dehors des produits phytosanitaires type glyphosate ou autres molécules. (Constat du Fredon)

Ce risque sur ouvrage de soutènement va générer à court et moyen terme des effondrements importants aux conséquences multiples. C'est pourquoi le Maire lors de son rendez-vous du 26 octobre 2020 avec Madame Capel-Dunn, sous-préfète de l'Ardèche, a présenté la situation, et le 10 décembre 2020, lors de sa venue à Marcols les Eaux, il a pu lui faire constater les

situations les plus préoccupantes. Mme Capel-Dunn a mis en relation le Maire avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Il ressort que dans le respect de la loi Labbé et dans un cadre particulier, cette opération de dévitalisation se fera.

Il est regrettable qu'une élue fasse passer un engagement personnel avant l'intérêt général, regrettable aussi son absentéisme aux commissions, lieux d'informations et de préparations des conseils municipaux.

Charte

« Marcols les Eaux 2020 »

L'objectif de cette charte est de définir un cadre pour les élections municipales de 2020.

Notre but n'est pas tant de prendre le pouvoir que de l'exercer, avec justesse et efficacité, pour apporter des évolutions pour le village, dans la mesure des moyens à notre disposition. Toute personne qui aurait un conflit en cours avec la collectivité et ou qui serait en conflit d'intérêt, ne pourra pas intégrer notre liste. Nos actions pendant la campagne ainsi que les décisions pour la composition de la liste dépendent de ces principes.

1. Le projet Marcols les Eaux 2020 est la réflexion de personnes de sensibilités différentes et complémentaires qui proposent une démarche non partisane, non dogmatique et ouverte sur la réalité.
2. Les valeurs qui animent le projet Marcols les Eaux 2020 sont la fermeté et la bienveillance, tant sur le fond du projet que le fonctionnement de son collectif. Il s'agit de respecter les sensibilités de chacune et chacun.
3. Les décisions structurantes sont concertées et partagées préalablement.
4. Toute personne signataire de cette charte qui ferait passer son intérêt personnel avant l'intérêt général abandonnerait aussitôt le projet Marcols 2020, à défaut en serait exclu.

Signataires :

17/10/2019

Bernard Justet
 Emmanuel Lemée
 Jessica Chanal
 Julien Bonnet
 Sabine Vialle
 Pascal Breugelmans
 Marie Roca
 Lionel Vialle
 Anne Marie Roudil
 Jérôme Vialle
 Marcolsiens

financeur l'attribution de subventions dans le cadre des travaux prévus au budget.

- Autorise que la présente délégation soit exercée par Mr BLACHE François, 1^{er} adjoint, le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

- Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE DIFFÉRENTES STRUCTURES

Représentants du conseil municipal auprès du Conseil d'Administration de l'EHPAD Camous Salomon :
BLACHE François et VIALLE Jérôme

Deux membres extérieurs choisis pour leur compétence : CHABROL Marie-Thérèse et MICHEL Brigitte.

Centre Communal d'action sociale :
Présidé par le Maire, Il comprend en nombre égal, au maximum cinq membres élus en son sein par le conseil municipal :
CHANAL Jessica – ROUDIL Anne-Marie – BREUGELMANS Pascal – LEMEE Emmanuel et VIALLE Jérôme.
Et cinq membres nommés par le maire : BLACHE Elsa – BLACHIER Ginette – BLACHIER Rachel – CHANAL Camille – FERREOL Marina.



COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
ROUDIL Anne-Marie	BLACHE François
VIALLE Lionel	VIALLE Jérôme
BONNET Julien	LEMEE Emmanuel

INDEMNITÉS DES ÉLUS À COMPTER DU 23/05/2020

MAIRE	JUSTET Bernard	25,5 de l'indice soit : 991,80€ brut et 857,92€ net
1 ^{er} ADJOINT	BLACHE François	9.9 % de l'indice soit : 385,05e brut et 333,08€ net
2 ^{ème} ADJOINTE	ROUDIL Anne-Marie	9.9 % de l'indice soit : 385,05e brut et 333,08€ net
3 ^{ème} ADJOINT	Poste gelé	9.9 % de l'indice

BUDGET

AFFECTATION DES RÉSULTATS ALIMENTATION EAU POTABLE (AEP) 2019

Conformément à la loi NOTRE, la compétence AEP (ALIMENTATION EAU POTABLE) a été transférée à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) à compter du 1er janvier 2020. De ce fait, le budget est également transféré à la même date. À ce titre, les résultats du budget AEP 2019 constatés et validés lors

du vote du compte administratif le 29 janvier 2020 par la précédente municipalité doivent être intégrés à ceux réalisés au budget principal 2019. Les résultats du Budget AEP 2019 sont les suivants : la section d'exploitation présente un déficit de 1005.82 € et la section d'investissement un excédent de 37168.63 €. Mr le Comptable public précise par courrier en date du 07 février 2020 que les montants ainsi intégrés seront transférés en 2020 au budget EAU de la CAPCA par opérations budgétaires donnant lieu à émission de titres et de mandats. Ces opérations auront pour conséquence comptable de mouvoir le compte de trésorerie de la commune et de la CAPCA et constituera le transfert de trésorerie tel qu'il sera mentionné dans les « conventions financières relatives au transfert de la compétence eau potable ». Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégration des résultats AEP 2019 au budget principal.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GÉNÉRAL

1° RÉSULTATS AEP 2019

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		958,07	-	19260,35	-	20218,42
Opérations exercice	62 998,33	61 034,44	50 537,15	68 445,43	113 535,48	129 479,87
Totaux	62 998,33	61 992,51	50 537,15	87 705,78	113 535,48	149 698,29
Résultat de clôture	1 005,82	-	-	37 168,63	-	36 162,81

2° RÉSULTATS BUDGET GÉNÉRAL 2019

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		144 341,82	-	6 191,73	-	150 533,55
Opérations exercice	261 069,13	333 570,17	221 565,61	187 696,56	482 634,74	521 266,73
Totaux	261 069,13	477 911,99	221 565,61	193 888,29	482 634,74	671 800,28
Résultat de clôture	-	216 842,86	27 677,32	-	-	189 165,54

MENUISERIE GÉNÉRALISTE S.A.R.L.
HAVOND Mickaël
GENTON Ludovic
06 99 01 48 95 M. Havond
06 31 38 78 23 L. Genton
Plos - 07190 GLLIRAS - 04 75 29 28 82
sarlhavondgenton@aol.com

DESMOULINS MICKAEL
Plâtrerie peinture
Bâtiment neuf et rénovation
06 03 59 76 80
368 route de Perrichon
07190 Albon d'Ardèche
desmoulins.mika@gmail.com
Siret 5244545430017

SERILLON BOISSONS
04 75 58 10 96
Le Village
07240 CHALENCON
Fax : 04 75 58 75 19
serillon.boissons@outlook.fr

Tailleur de pierres
Marbrerie décorative
Salle de bains, Cuisine
Cheminée, Sol granit
Articles funéraires
Fleurs naturelles
R COURT & FILS
Sarl Roger COURT
ET FILS
MARRIERS FABRICANTS
FUNÉRAIRE ET DÉCORATION
POMPES FUNÈRES
Une Famille Au Service Des Familles
07190 LE CHEYLARD - 07190 ST MICHEL/AURANCE - 07120 ST AUBREY - FLEURISTE
04 75 29 28 82 - 04 75 29 28 82 - 04 75 29 28 82 - 04 75 29 28 82

menuiserie MARZE
Fenêtres, PVC, Alu, Bois, Volets roulants,
Agencement intérieur, Revêtement sol
76 Grande rue G7190 Saint-Sauveur de Montagut
menuisiermarze@gmail.com - 06 80 47 01 69 - 06 77 27 83 02

MOULIN AUNAVE
TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT - VRD
ENROCHEMENT - EAU POTABLE
470A Route de l'Eyrieux. Tél. 07 88 46 92 44
07190 St-Sauveur-de-Montagut moulinaunave.tp@orange.fr

3° AFFECTATION DES RÉSULTATS GLOBAUX 2019 SUR BUDGET GÉNÉRAL 2020

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		144 341,82	-	6 191,73	-	150 533,55
Opérations exercice	261 069,13	333 570,17	221 565,61	187 696,56	482 634,74	521 266,73
Totaux	261 069,13	477 911,99	221 565,61	193 888,29	482 634,74	671 800,28
Résultat de clôture	-	216 842,86	27 677,32	-	-	189 165,54
intégration résultats AEP	1005,82	0		37168,63		36162,81
Résultats de clôture 2019		215 837,04		9 491,31		225 328,35
Besoin de financement			-	A		
Excédent de financement			9 491,31			
Reste à réaliser		B	17 000,00	20 622,27	C	
Besoin de financement			-	D = B - C		
Excédent de financement des RAR			3 622,27			
Besoin total de financement				E = A - D		
Excédent total de financement				13 113,58		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	F		30 000,00	au compte 1068 Investissement		
	G		185 837,04	au compte 002 Excédent fonctionnement reporté		
				F + G = H		
	I		9 491,31	au compte 001 Excédent d'investissement reporté		

BUDGET PRIMITIF 2020

Les 4 axes de notre budget primitif 2020 :

- sécurité des biens et des personnes : diagnostic des bornes à incendie, diagnostic des bâtiments communaux, sauvegarde des données informatiques / passerelle des Auches, Veyries, barrière escaliers sous l'hôpital, structure du tennis ;
- un véhicule pour transporter les repas à domicile ;
- le soutien au commerce point multiservice ;
- travaux de voiries et pluvial sur les 3 hameaux : Veyries / Mauras / Cros et les Traverses / Croze / Le Cadet.

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	480 940 €	480 940 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	208 818 €	208 818 €
TOTAL	689 758 €	689 758 €

DÉTAILS DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET GÉNÉRAL 2020 FINANCÉS PAR L'EMPRUNT

OPÉRATIONS	MONTANT HT	EMPRUNT
TRAVAUX DE VOIRIE 2020	1 928 €	1 928 €
RÉFECTION BARRIÈRES PASSERELLES	8 100 €	8 100 €
TRAVAUX EAUX PLUVIALES	21 906 €	21 906 €
TRAVAUX SALLE GOURJATOUX	12 500 €	12 500 €
MUR CHEMIN DU FOUR	3 941 €	3 941 €
MATÉRIEL POUR SALLE ET OUTILLAGE	1 625 €	1 625 €

CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS TREPLIN ENVIRONNEMENT ET TREPLIN INSERTION CHANTIERS

Cette convention a pour objet la définition d'intervention d'une brigade verte sur la commune pour des travaux de débroussaillage, de nettoyage de fossés et autres relatifs à la voirie et aux chemins de randonnées, hors ceux gérés par la CAPCA. Elle interviendra pour des travaux au cimetière, au camping, lac collinaire, routes et chemins.

La présente convention est établie pour une durée de quatre semaines durant la période du 01 juin au 31 décembre 2020. La commune a participé financièrement aux frais de fonctionnement pour un montant de subvention de 2 450 € par semaine de travaux pour des travaux supports de débroussaillage et de 2 876 € pour des travaux supports de maçonnerie.

MESURES POUR LE MAINTIEN DU COMMERCE

Mr JUSTET, Maire, ne participe pas à cette délibération et quitte la salle.
Mr François BLACHE, 1^{er} adjoint, prend la Présidence.

Rappel : le fonds de commerce multiservice, fermé depuis plusieurs mois, a été repris par la société « Bar des Châtaigniers » et ce depuis le 1^{er} avril 2020. Le bail commercial avait été signé avec la commune au mois de février. Compte tenu de l'interdiction d'ouvrir les restaurants et les bars dans le cadre de l'épidémie Covid-19, le commerce n'a ouvert ses portes que le 08 mai 2020 pour l'épicerie et la vente de plats à emporter.

Le coût du loyer mensuel dans le cadre du bail commercial est de 290 € HT. Le loyer annuel du garage qui leur sert d'entrepôt pour leurs marchandises est de 400 € HT. La précédente municipalité ne leur avait pas facturé les loyers du mois d'avril et du mois de mai du 1^{er} au 15. Le reste du mois de mai leur a été facturé.

Pour le maintien de ce commerce, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- a décidé de l'exonération totale du loyer pour le Bar des Châtaigniers jusqu'au mois de juin 2021 inclus et de l'annulation du loyer déjà facturé en mai 2020 pour un montant de 159 € HT ;
- a indiqué que le loyer du garage est maintenu en totalité ainsi que la facturation du chauffage (abonnement et consommation).

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter et de maintenir les mêmes taux pour l'année 2020 soit :

Taxe foncière (bâti) : 12.82 %
Taxe foncière (non bâti) : 51.13 %
Pour un produit fiscal attendu de 28 678 €.

TAXI
TAXI NURY
04 75 65 62 88
Albon d'Ardèche
St Pierreville
Marcols les Eaux
St Sauveur de Montagut

PLOMBERIE CHAUFFAGE ZINGUERIE
Francis Vialatte
Tauzac - 07190 ST PIERREVILLE
04 75 66 65 35
francis.vialatte@neuf.fr
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1981
Géothermie Aérothermie Solaire thermique Bois

GA LES GOUDRONNEURS ARDÉCHOIS
SPÉCIALISTE DE LA VOIRIE COMMUNALE ET PRIVÉ
Anthony MOINS - Port. 06 67 17 28 15
www.goudronneurs-ardechois.fr / anthony.moins@gmail.com
Siège: 07360 St Michel de Chabrilanoux
Dépot: 07190 Beauverne

Gedimat
Thierry COURBY
725, route de Valence
07380 LES OLLIÈRES SUR EYRIEUX
Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 19h
le samedi de 8h à 12h
thierry.courby0652@orange.fr | Tél. 04 75 66 20 74 | Fax 04 75 66 31 54

CHAMBONNET GUILLAUME
maçonnerie, couverture, charpente
neuf et rénovation
le village
07190 ALBON D'ARDECHE
06.10.96.42.34
guillaume.chambonnet@orange.fr
devis gratuit

TAXI AMBULANCE DE LA VALLÉE
24h/24 - 7J/7
310 Route de Saint Sauveur
07380 Les Ollières sur Eyrieux
Tél : 04 75 66 20 90
Tél : 04 75 65 69 67
Fax : 04 75 66 96 66
taxiambulancedelavallee@orange.fr
Communes de stationnement:
Les Ollières sur Eyrieux - Saint Pierreville
Marcols les Eaux

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET VENTE DE CHALEUR

Pour rappel le compte administratif 2019 a été voté par la précédente municipalité le 28 février 2020.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		16 125,10	9 871,43	-	9 871,43	16 125,10
Opérations exercice	60 631,76	81 341,12	41 145,97	26 997,49	101 777,73	108 338,61
Totaux	60 631,76	97 466,22	51 017,40	26 997,49	111 649,16	124 463,71
Résultat de clôture	-	36 834,46	24 019,91	-	-	12 814,55
Besoin de financement			24 019,91			
Excédent de financement			-			
Reste à réaliser			-			
Besoin de financement			-			
Excédent de financement			-			
Besoin total de financement			24 019,91			
Excédent total de financement			-			
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			24 019,91			
			12 814,55			
			24 019,91			

au compte 1068 Investissement
au compte 002 Excédent fonctionnement reporté
au compte 001 déficit d'investissement reporté

BUDGET PRIMITIF 2020 VENTE DE CHALEUR VOTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	106 000 €	106 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	88 000 €	88 000 €
TOTAL	194 000 €	194 000 €

EMPRUNT POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2020 DU BUDGET GÉNÉRAL ET DU BUDGET VENTE DE CHALEUR

Il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 64 000,00 EUR. Il sera réparti pour le financement des investissements 2020 sur le budget général à hauteur de 50 000 € et sur le budget vente de chaleur 2020 à hauteur de 14 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt.

Montant du contrat de prêt : 64 000,00 EUR. Durée du contrat de prêt : 08 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2020 Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2028. Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.66 %.



Mode d'amortissement : échéances constantes. Remboursement anticipé autorisé.

Commission : Commission d'engagement : 100,00 EUR

GESTION DES BONS D'ACHATS OFFERTS AU PERSONNEL DE L'EHPAD CAMOUS SALOMON

Dans le cadre de l'épidémie Covid-19, Monsieur le Maire du précédent mandat, après avis et accord du futur Maire souhaitait faire bénéficier le personnel actif de l'EHPAD d'un bon d'achat d'une valeur de 20

euros à valoir auprès du restaurant « les Châtaigniers » et de « l'Espace Pizza 07 ». 92 bons ont été distribués aux agents, à utiliser jusqu'au 30 novembre 2020. Deux associations se sont jointes à la mairie afin de financer ces bons à hauteur de 500 € chacune. Afin de faciliter la gestion de cette démarche notamment auprès des commerçants, Mr le maire a rencontré les Présidents des deux associations, le Comité Inter Associations (CIA) et l'Association Inter-Communale de la Glueyre (AICG). Il a été décidé que le Comité Inter Associations porterait ce projet. La liste des bénéficiaires étant confiée au CIA par la mairie. Le CIA fera les démarches auprès des commerçants pour récupérer les bons utilisés dans leur commerce et procédera au paiement.

- L'Association Inter-Communale de la Glueyre versera sa participation directement au CIA

- La mairie versera sous

forme de subvention début juillet au Comité Inter Associations un montant de 500 €. Le solde de la subvention au CIA se fera au vu du récapitulatif effectué par Mr le Président de cette association à la fin de l'opération début décembre 2020 ou à la date d'utilisation totale de ces bons.

- Le maire indique que si la totalité des bons est utilisée auprès des commerçants la subvention à verser au Comité Inter Associations serait la suivante :

Coût total : 20 € * 92 bons = 1840 €
Participation des deux associations : 1 000 €

Subvention à verser au CIA = 840 €

DÉSINFECTION DES MOBIL'HOMES

Dans le cadre des mesures sanitaires à prendre au camping pour l'épidémie Covid-19, il a été nécessaire après chaque départ de locataires de procéder à la désinfection des mobil'homes. Cette désinfection ne pouvant être effectuée par la personne qui était chargée de la gestion du camping, une entreprise agréée a été retenue. La prestation est de 22.50 € par mobil'home. Celle-ci est à la charge des locataires

CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA CAPCA DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE L'AEP

Le maire indique que pour la commune il n'y a pas de marchés à transférer, ni de contrats de délégation de service public, ni de solde de subventions, ni de restes à réaliser en section d'investissement.

Concernant le transfert du solde de trésorerie, correspondant aux résultats du compte administratif 2019 du budget AEP, celui-ci a été prévu lors du vote du budget général 2020. Le maire rappelle qu'il y avait un déficit d'exploitation de 1 005.82 € et un excédent de fonctionnement de 37 168.63 €. Le solde à transférer est donc de 36 162.81 €.

Le Conseil municipal, approuve la convention financière annexée à la présente délibération et autorise Mr le Maire à la signer et à passer les écritures comptables correspondant

DÉNONCIATION DE LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LA CAPCA POUR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL TECHNIQUE POUR L'AEP

Une convention a été signée le 24 décembre 2019 entre la commune et la CAPCA. Il s'agit d'une convention de mise à disposition de plein droit du personnel technique de la com-

mune à la CAPCA dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2020. Elle fait suite aux délibérations du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019 et du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2019.

Il est prévu dans cette convention que l'adjoint technique, soit mis à disposition pour un temps de travail estimé à 310 heures maximum par an. Il est affecté aux missions suivantes :

- l'exploitation et l'entretien des réseaux d'eau potable ;

- le contrôle des réservoirs, des canalisations et la vérification des ressources en eau potable ;

- le contrôle de l'efficacité de la chloration ;

- les interventions quels que soient le jour et l'heure en cas de ruptures et de dysfonctionnements ;

- l'information aux abonnés en cas d'arrêt de coupure ou d'arrêt de la distribution d'eau potable.

Le maire indique qu'il convient de dénoncer cette convention dans les conditions prévues à l'article 6. En effet concernant « Les interventions quels que soient le jour et l'heure en cas de ruptures et de dysfonctionnements », ce point fut mal analysé lors de la préparation de la convention de mise à disposition. Pour exemple, lors d'une fuite d'eau survenue début juin sur le réseau, cette mission de recherches de fuite s'est vite avérée impossible à réaliser par nos agents communaux faute de moyens techniques.

Cela a fait l'objet d'un courriel argumenté en date du 12 juin 2020 à Mme la Présidente de la CAPCA et au Directeur du Pôle Eau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a dénoncé la convention de mise à disposition signée le 24 décembre 2019 avec la CAPCA en ce qui concerne le personnel technique.

Il demande la mise en place d'une nouvelle convention avec une modification des missions à savoir la suppression de cette contrainte et la réévaluation du temps de travail du salarié au regard de la vétusté de l'installation et des automatismes totalement défectueux,

Par ailleurs, la procédure d'un tiers

au sujet du périmètre de la zone de captage de Sénoullis a été remis le 18 août dernier à la Vice-Présidente en charge de l'eau, dans la mesure où ce dossier a fait l'objet d'un recours qui concerne désormais la CAPCA qui est en charge de cette compétence.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURES POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES DE BOIS DE LA CHAUFFERIE

La publication de l'offre a été déposée sur le site « achat public » le 09 juillet 2020, et elle a paru sur le journal « l'Hebdo de l'Ardèche », la date limite du dépôt des offres était fixée au 12 août 2020 à 12 h. Deux

LES RÉSULTATS		
	CHASTAN BOIS ENERGIE	IDEX ENERGIE
NOTE qualité technique	35	30
NOTE prix des prestations	60	55,2
NOTE GLOBALE	95	85,24

offres ont été déposées sur le site.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 août afin d'examiner les offres de la société CHASTAN BOIS ENERGIE et de la société IDEX ÉNERGIE. Les offres étaient notées sur 100 points en fonction de leur intérêt selon les critères de pondération suivants indiqués dans la consultation : critère « qualité technique 40 points » et critère « prix des prestations » 60 points. La commission a émis un avis favorable à l'offre de l'entreprise CHASTAN BOIS ENERGIE.

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'attribution du marché pour la fourniture de bois déchiqueté à la SARL CHASTAN BOIS ENERGIE pour un montant de 27.50 € HT/MAP.

LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de ne pas augmenter les loyers des logements communaux situés au Presbytère, faute de travaux dans ces logements depuis leur création et dont la révision intervient entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021. Seul le logement situé au-dessus du multiservice fera l'objet en 2020 de la révision prévue lors de la signature du bail.

Loyers des garages communaux : Tous les garages ont fait l'objet d'un bail actualisé, les loyers des garages 2, 3, 4 ont été portés à 410 €. Le



loyer du garage 1 est à 300 € HT, le loyer du garage 5 est à 350 € TTC. Le 1 contenant la sous-station de chauffage et un chauffe-eau à l'intérieur et le 5 étant plus petit en surface. Par ailleurs, le versement d'un dépôt de garantie de 50€ a été instauré.

Logements communaux : Presbytère et appartement du multiservices

Délégation de gestion

La commune confie à Ardèche Habi-

tat, une prise en gestion complète des logements communaux par la mise en place d'un mandat de gestion.

- La visite et la commercialisation des logements, l'étude et la vérification des dossiers locataires, le passage en Commission d'Attribution des Logements, la rédaction du bail.

- L'établissement de l'état des lieux d'entrée.

- La gestion courante du bien soit la gestion administrative, la gestion technique, la gestion comptable.

- Sur demande expresse de la commune, Ardèche Habitat pourra :

- représenter la commune lors d'expertise, assemblée générale, conciliation ;

- mettre en place et suivre les dos-

siers contentieux ;

- mettre en place et suivre les dossiers de sinistre.

Ardèche Habitat rencontrera la commune chaque année afin de présenter le tableau de bord annuel.

Le mandat de gestion sera établi pour une durée de trois ans minimum.

Le montant de la gestion administrative s'élève à 1 218,67€.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette prise en gestion complète des logements communaux par la mise en place d'un mandat de gestion.

Les locataires ont été invités à une réunion informative le 22 décembre afin de les informer du changement de gestion de leurs logements.

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement d'agents pour besoins saisonniers et accroissement d'activité

Ce recrutement assure comme chaque année les fonctions d'accueil, d'entretien du camping municipal et de mandataire de sa régie. Le conseil municipal décide de recruter un agent à temps partiel du 4 juillet (Covid) au 31 août sur la base de 12 h hebdomadaires.

Si nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires, la rémunération sera basée sur l'indice brut 348. Au regard de la forte fréquentation, le contrat à durée déterminée de l'agent a été reconduit jusqu'au 14 septembre.

Mise en place de RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat) au 1^{er} janvier 2020

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard de critères professionnels :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

Cette indemnité concerne trois agents.

Création d'une prime exceptionnelle pour les agents en présentiel pendant le confinement

Cette prime est destinée aux agents ayant été en présentiel, pendant l'état d'urgence sanitaire, du 24 mars au 10 mai 2020, soit : le personnel technique ayant travaillé au sein du service de l'eau potable et de l'assainissement, le personnel technique ayant porté les repas à domicile et le personnel administratif assurant l'ouverture de l'Agence Postale Communale. Le montant forfaitaire est de 25 € par jour travaillé en présentiel avec un montant maximum de 1 000 € par agent. La prime est privatisée en fonction du temps de travail de l'agent, versée en une seule fois sur le salaire de septembre et exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et contributions sociales. Elle concerne 3 agents.

SARL E.G.B.I
Blache - Volle
ZA ARIC
265, allée de la Teyre
07160 LE CHEYLARD
04.75.29.38.58
egbi07@orange.fr

Votre projet, sur mesure.

Laurent BLACHE
Gérant

07190 Marcols les Eaux
Tél. : 04 75 65 60 54
06 07 05 72 25
Fax : 04 75 29 63 52
Email : l.blache@elbe-automatismes.fr
www.elbe-automatismes.fr

Gestion de résidences secondaires :
La petite Mela s'occupe de tout chez vous !

Création couture : jeux, accessoires et déco pour enfants.

Vialle Laure
368 route de Perrichon
07190 Albion d'Ardèche
SIRET 82617277500011

06 11 62 67 46
Facebook La petite Mela
lapetitemela@orange.fr

MAÇONNERIE - RESTAURATION - GÉNIE CIVIL
TRAVAUX PUBLICS - CANALISATIONS - V.R.D.

Montagut Bâtiment Travaux Publics
320, route de Manoulier - 07190 St-Sauveur-de-Montagut
Tél. 04 75 65 48 63
mbtp.montagut@wanadoo.fr - www.montagut-btp.com

SUPER U
Commerçants autrement

ZI La Palisse • 07160 LE CHEYLARD
04 75 29 74 44

Ouvert du lundi au samedi
de 8 h 30 à 19 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 20 h.

- Carburant & station lavage 24 h / 24
- Distributeur de billets 24 h / 24
- Rayon pains ouvert à partir de 6 h 30
- Location véhicules utilitaires et tourisme
- Développement photos numériques
- Photomatron (nouvelle norme)
- Froid domestique à la pompe

Découpe bois
Découpe verre

Clé minute
Machine à teinter

ZI La Palisse - 07160 Le Cheylard
Tél. 04 75 29 00 75
Gaz pour les professionnels

ardèche
HABITAT

COMMUNICATION

SITE INTERNET, PAGE FACEBOOK, REVUE MUNICIPALE

Vous êtes nombreux à avoir constaté que les moyens de communication de Marcols les Eaux ont subi une réelle modification. En effet, la municipalité a souhaité améliorer les outils d'information pour être au plus près de chacun.

Pour le site Internet, nous nous sommes appuyés sur Campagnol qui est un service de création et d'hébergement de sites Internet communaux, proposé par l'Association des Maires Ruraux de France (« l' AMRF »).

Le coût d'abonnement est de 220 € TTC/an, plus la cotisation à l'Association d'un montant de 90 € / an. N'hésitez pas à vous inscrire sur notre lettre d'information. Vous recevrez sur votre boîte mail, les toutes dernières actualités de votre village et, c'est gratuit !

La page Facebook nouvellement créée, valorise le potentiel de la commune apportant une visibilité supplémentaire. Elle ne fait pas l'objet d'échange de commentaires et a une vocation strictement informative.

Le directeur de publication étant le maire, ce dernier délègue à Monsieur Pascal Breugelmans la mise à jour du site web et de la page Facebook, après validation du maire de toutes formes de communications.

Concernant la revue municipale, le conseil municipal souhaitant la faire évoluer, a fait appel à un graphiste. La société GRAPHEOL de St Michel



de Chabrilanoux a été retenue pour un montant de 857 € HT qui comprend la réalisation et la conception du bulletin municipal format A4. La revue est financée par l'insertion d'encarts publicitaires de différents professionnels.

Le maire étant directeur de la publication, il délègue le Comité de Rédaction à Pascal Breugelmans, Sabine Vialle et Anne-Marie Roudil, pour la rédaction du document, après validation du maire de l'ensemble du contenu.

Tous nos remerciements aux professionnels qui ont répondu favorablement.

Un nouveau panneau de signalisation est prévu, à l'entrée du village.

Cette réalisation a été effectuée gracieusement par le responsable de la Société Graphy-Pose, Monsieur Frédéric Rémy.



CRÉATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L2224/18 du CGCT, Madame la Présidente de la Fédération Nationale des Marchés de France a émis un avis favorable par mail en date du 09 juin 2020.

Le Conseil municipal décide de créer un marché hebdomadaire qui se déroulera tous les mardis matins. Il est décidé que les droits de places seront gratuits

- Approuve le projet de règlement intérieur énonçant les conditions d'organisation du marché (horaires, emplacements, dis-

CONTACTS ET INFORMATIONS AUPRÈS DES HABITANTS DANS LE CADRE DES MESURES SANITAIRES LIÉES À LA COVID-19

Sur la base d'un fichier actualisé, les personnes de plus de 60 ans, en situation d'isolement, sont contactées par notre Ajointe aux Affaires Sociales, Madame Anne-Marie Roudil afin d'identifier les situations qui nécessiteraient une aide. Par ailleurs des masques ont été distribués aux habitants.



positions sanitaires, pièces à fournir par les détaillants...).

- Charge le maire d'établir l'arrêté concernant le stationnement sur la place le jour du marché.

Notre marché du mardi : de 8h30 à 12h00 Place de la mairie

TRAVAUX

Élus le 15 mars, ce n'est que le 23 mai que nous avons été installés compte tenu de la période de confinement.

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION NOUS AVONS :

1) doté de plans d'interventions pompiers, de plans d'évacuation et de consignes incendies, la mairie, l'église, la salle des associations, la salle des fêtes du Gourjatoux, avec un complément d'extincteurs;

2) fait contrôler par une société spécialisée l'ensemble des bornes et bouches à incendie tant sur leurs conformités que sur les débits.

L'ensemble pour un montant de 767 €

3) mise en sécurité des dépendances

Le grenier de la Mairie, des salles du 1^{er} étage, des caves et du garage municipal avaient des volumes d'encombrants stockés très importants dont certains de nature inflammable. Ils ont fait l'objet d'évacuation, d'une part par un prestataire qui est intervenu gratuitement et d'autre part par les élus.

PAR AILLEURS :

- la reprise de nombreux fossés, d'aqueducs débouchés sur les hameaux de Mauras, Veyries, Cros, Cros de Joux et Chaumette, route de la Combe ont été réalisés par le Tremplin. Une épaveuse est intervenue durant une semaine pour l'élagage le long des routes et chemins communaux ;



- Veyries le haut : les réalisations d'un pluvial et de la chaussée s'imposaient ;

- Veyries le bas : la rénovation et sécurisation d'un mur communal, la réalisation d'un aqueduc et l'enrochement d'une partie du chemin communal, apportent aux usagers une meilleure desserte ;

- Mauras : La réfection d'une partie du pluvial existant était nécessaire suite à un écrasement de l'ancienne canalisation ;

- Cros : la réfection de tout le pluvial, de la chaussée et d'un aqueduc vont permettre aux habitants du hameau, lors des pluies et orages d'avoir un accès de qualité à leur domicile.

LE VILLAGE :

- Le Cadet : l'aménagement du pluvial, la réfection de l'ac-

cès aux habitations et l'enlèvement par le Tremplin de plus de 20 cm de terre du chemin qui dessert habitations et passerelle permettent désormais aux eaux pluviales de s'écouler à la rivière sans impacter les propriétés riveraines ;

- Les Traverses : la réalisation d'un petit aqueduc avec insertion du pluvial dans la canalisation existante, l'enlèvement de près de 30 cm de terre sur la voirie et la mise en place d'une grille va éviter le ravinement de propriétés voisines ;

- La Croze : la création d'un caniveau à l'intersection de la départementale 102 va éviter les boues et cailloux sur la chaussée lors des orages.

Le cout global de ces travaux se monte à 21 680 € sur lequel la CAPCA est intervenue à hauteur de 10 966 € .



- Salle des fêtes Goujatoux : suite aux travaux de rénovation réalisés il y a un an, aucune ventilation n'avait été prévue. Confronté à de la moisissure de tout le secteur bar, il a fallu créer une ventilation basse dans la cloison par un professionnel et d'autre part installer une VMC sur l'ensemble du bâtiment.

Pour un montant de 7 230 € HT subventionné à hauteur de 50 % par le SDE07.

- La rénovation par nos agents d'une calade au Cadet.

- L'installation des plaques de rues pour l'adressage et de nombreuses signalétiques de chemins de randonnées ont été installées par une équipe du Tremplin et nos deux agents.

- Concernant le patrimoine communal : l'entretien, la mise en valeur des lavoirs, de l'ancien moulin de Mauras, de calades et de voûtes... Ont été réalisés par des élus municipaux et des habitants.

VISITE DE LA SOUS-PRÉFÈTE MADAME JULIA CAPEL-DUNN



Jeudi 10 décembre, nous avons reçu Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de l'Ardèche.

Nous avons abordé les problèmes rencontrés avec l'opérateur Orange : poteaux cassés/lignes au sol, etc. Mais aussi de Enedis sur le non-entretien de certaines lignes pouvant mettre en jeu l'approvisionnement en eau de nos usagers.

C'est donc à pied et dans la neige que nous avons montré les diverses situations. Visite aussi à l'EHPAD, premier employeur de la vallée et enfin en mairie ou nous avons pu présenter nos quatre projets majeurs pour 2021. Il est à souligner que nous avons eu une grande qualité d'écoute et de réactivité de la part de Madame la Sous-Préfète, en effet, la Direction Régionale d'Orange et d'Enedis ont présenté dans un délai très court un calendrier d'interventions avec démarrage de travaux, réglant ainsi des situations qui perduraient depuis plus de trois ans.

COMMISSION FORÊT-AGRICULTURE

Depuis 40 ans, l'ASYBE (Association Sylvicole du Bassin de l'Eyrieux) réunit plus d'une centaine de membres et un peu plus de 3 000 hectares de forêt sur la zone géographique des Boutières. Basé à Le Cheylard, le syndicat propose plusieurs services à ses membres : une assurance responsabilité civile (et oui, vos parcelles ne sont pas couvertes par votre assurance habitation), des rencontres et des formations.

L'ASYBE et les autres syndicats de sylviculteurs ardéchois sont regroupés au sein de Fransylva 07 auquel il est également possible d'adhérer directement. Finalement, si vous souhaitez acquérir, vendre ou échanger des parcelles à vocation forestière, le site internet b2f n'attend plus que vous. Si vous vous posez encore des questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie qui a mis sur pied une commission forêts.

DIAGNOSTICS

ARCHIVES :

Confronté à un volume d'archives (classées et non classées) important au 1^{er} étage de la mairie d'une part et d'autre part dans le grenier (à classer) non sécurisé sur le plan incendie, nous avons fait appel aux services des Archives Départementales de l'Ardèche pour établir un premier diagnostic.

Il fait état de préconisations pour la tenue des registres, concernant les archives contemporaines du 1^{er} étage, 15 mètres linéaires d'archives éliminables ont été inventoriés. Concernant les archives modernes au grenier, sommairement identifiées, elles représentent 20 mètres linéaires et doivent être traitées hors de ce lieu en raison du mauvais état du plancher.

Le conseil municipal a décidé de faire appel à un archiviste professionnel pour traiter l'ensemble : la société Pargesco pour un montant de 6 993 €. Une aide financière sera demandée au Département. Ce travail devrait se dérouler durant le premier semestre 2021.

TRAVAUX DE LA MAIRIE RÉFECTION DU TOIT/ AGRANDISSEMENT DES ARCHIVES/UNE SALLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Sur les travaux de la mairie réfection du toit /agrandissement des archives/une salle pour la bibliothèque municipale, nous avons observé et pris connaissance à notre prise de fonction :

- observé : une particularité de ce bâtiment, les planchers sont tenus tous les un mètre environ par des câbles acier d'une part et d'autre part un affaissement de

l'escalier bois qui mène au premier étage ;

- constaté : que ce projet n'avait pas fait l'objet d'une consultation préalable par un architecte.

En conséquence, nous avons reconsidéré le projet et nous avons fait appel au cabinet 2H+G Architectes de La Voulte sur Rhône.

Un architecte, un ingénieur structure et un économiste ont réalisé un bilan structurel du bâtiment (état de la toiture, de la charpente, stabilité des divers planchers et escalier intérieur) avec pour objectif de réaménager l'étage avec un secteur bibliothèque, un secteur réglementaire dédié aux archives et l'agrandissement de la salle du conseil.

Le diagnostic faisant fonction d'appel à projet sommaire (APS) a été réalisé pour un montant de 3 000 € HT. Ce diagnostic préconise de soutenir le plancher du 1^{er} étage par un pilier sur lequel viendrait se poser une poutre métallique transversale pour ce qui est d'une partie du plancher et de remplacer l'escalier bois défaillant par un en béton qui viendrait ainsi soutenir l'autre partie du plancher. Ainsi sécurisé, la totalité du 1^{er} étage pourra être, requalifié sans incidence. Le grenier ne sera plus utilisé et l'isolation des combles réalisée au sol. Le montant des travaux est évalué à 166 908 € HT.

Le conseil municipal approuve l'APS, et les travaux de restructuration des archives municipales.

Travaux qui sous réserve des subventions sollicitées, pourraient démarrer courant juin 2021.

• Sollicite l'aide financière de l'Etat (DETR / DSIL 2021), de la Ré-



gion, du SDE 07, du Département et de la CAPCA dans le cadre du fonds de concours afin de mener à bien ces travaux.

• Charge le maire de toutes les démarches relatives à ce projet.

Enfin, concernant le Co-Projet partenarial sur le photovoltaïque inclus dans la réfection du toit de la Mairie, nous avons pris connaissance à notre prise de fonction :

- d'une baisse significative de la subvention de la région, ramenée à 20% ;

- d'une obligation par les Bâtiments de France à utiliser des panneaux de couleur, plus onéreux, avec une production moindre.

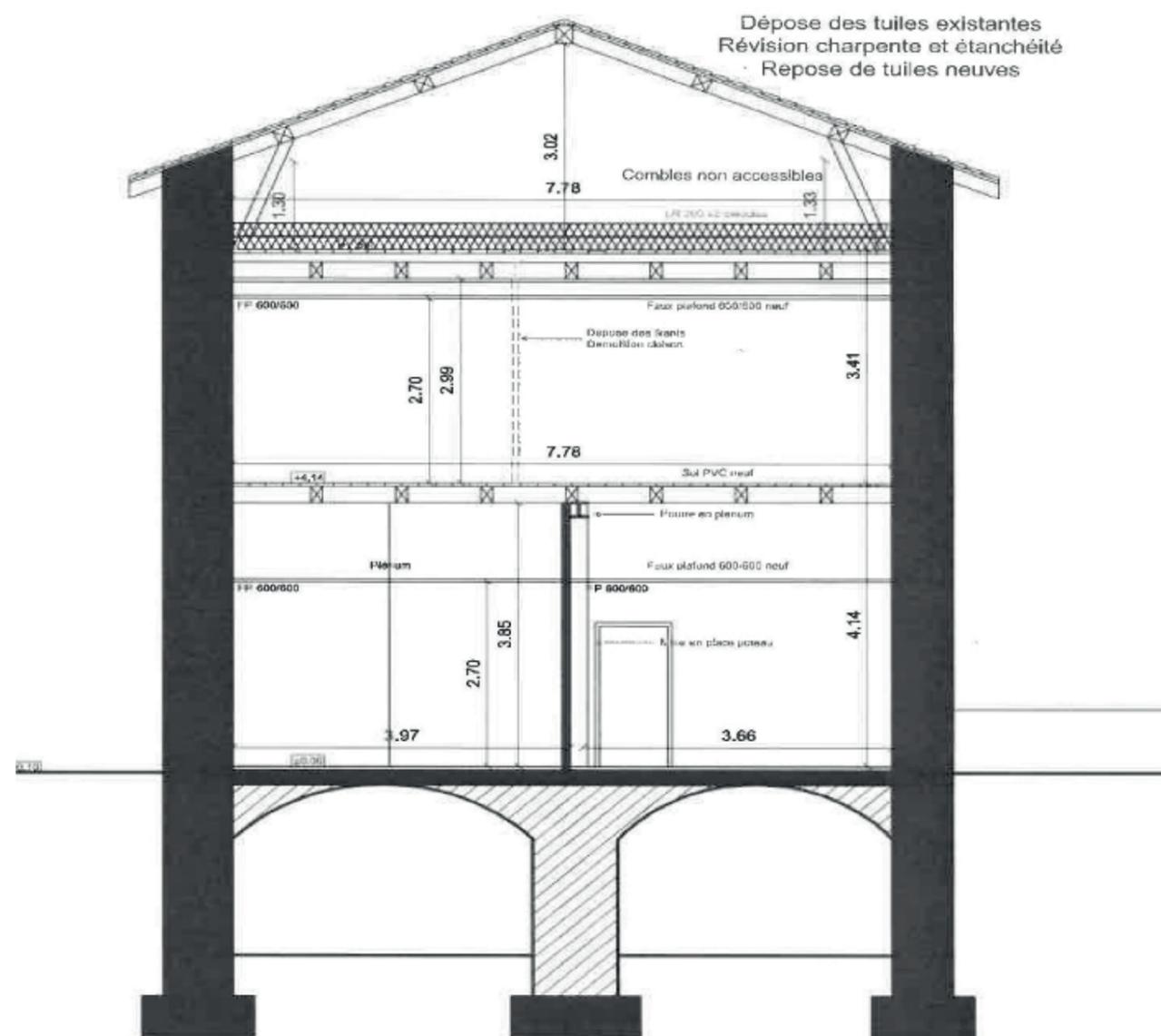
Passer outre, avait pour conséquence de perdre une subvention.

Au regard de ces éléments, nous avons annulé ce projet et informé notre partenaire.

LOGEMENTS COMMUNAUX DU PRESBYTÈRE

Un premier diagnostic concernant la rénovation thermique de 4 logements a été réalisé en septembre 2020.

La commune confie à Ardèche Habitat l'assistance à maîtrise d'ou-



vrage. Celle-ci comprend :

• une phase diagnostic : contact entreprises, mis en place cahier charges travaux, étude sur site avec entreprise (pour établissement des devis) ;

• une phase étude : analyse des devis, présentation des devis en mairie, programmation des travaux ;

• une phase travaux : réunion de chantier sur site et compte rendu, suivi de chantier et compte rendu, réception des travaux avec

compte rendu ;

Le total de la prestation s'élève à 2619 € HT soit 3 142.80 € TTC

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette assistance à maîtrise d'ouvrage, et inscrit cette dépense en investissement sur le budget général 2020.

CRÉATION D'UNE WIFI PUBLIC À L'AGENCE POSTALE :

Convention avec la CAPCA pour la mise à disposition d'un ordinateur portable à l'agence postale, permettant ainsi aux habitants de réaliser leurs démarches dématérialisées. Pour cela, une wifi publique a été installée **pour un coût de 141,50 HT et un abonnement annuel de 144 € HT.**

CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Le Conseil Municipal d'Enfants est un lieu d'expression et d'échange qui permet aux enfants d'être acteurs dans le village, de découvrir la vie de la commune et de réaliser des projets, tout en favorisant leur apprentissage de la citoyenneté. Il permet aux élus adultes de mieux prendre en compte le regard des enfants sur le village.

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Article 1 : Composition

Le Conseil Municipal d'Enfants est composé de 17 membres élus au plus : 5 CE2, 3 CM1, 9 CM2.

Le Conseil municipal des enfants élira deux délégués afin de le représenter auprès de la commune. Ce binôme sera composé d'une fille et d'un garçon.

Article 2 : Durée du mandat

Le mandat de Conseiller Municipal Enfant est un mandat bénévole de 1 an non renouvelable. De même pour celui de délégué(e).

Article 3 : La présidence

Le CME est présidé par le maire ou l'adjoint au Maire

Article 4 : Le siège

Le Conseil Municipal d'enfants à son siège en Mairie : place de la Mairie 07190 Marcols les Eaux. Le CME peut se réunir soit à son siège, soit dans un autre lieu de la commune.

Article 5 :

L'équipe d'accompagnement

Une équipe d'accompagnement Mme Roudil Adjointe, Mme Chanal, Conseillère Municipale, Mr Pascal Breugelmans Conseiller municipal, Mr Jérôme Vialle Conseiller municipal est mise en place pour accompagner les jeunes élus dans leurs réflexions, projets et actions. Elle assure un lien avec le Conseil Municipal Adultes.

Article 6 : Le corps électoral

Sont électeurs de leurs délégués, l'ensemble des enfants scolarisés dans les classes de CE1, CE2, CM1



et CM2 de l'école de Marcols les Eaux. Sont éligibles, l'ensemble des enfants scolarisés à Marcols les Eaux.

Article 7 : Les élections
Les dossiers de candidatures sont mis à disposition par la commission pour les enfants éligibles. Pour être valable, la candidature doit être accompagnée d'une autorisation parentale. Les candidats remettent leur profession de foi pour affichage (un pour la Mairie et un pour l'école) 2 semaines avant la date prévue des élections. Il ne peut être présenté plus d'une candidature par famille. Les élections sont organisées à la Mairie de Marcols les Eaux, soit dans un autre endroit de la commune.

Le scrutin est secret à un tour à la majorité relative.

En cas d'égalité de voix, c'est le plus âgé des candidats qui est élu.

Article 8 : Démission

En cas de démission d'un Conseiller Municipal Enfants, il n'y a pas d'élection pour le remplacer. Il est remplacé par le candidat suivant non élu (sous réserve de son accord) lors du dernier scrutin.

Article 9 : L'assemblée

Une réunion du conseil municipal enfants aura lieu chaque mois au moins, en mairie ou en tout autre lieu sur le temps scolaire.

En dehors de ces séances, certains

projets peuvent nécessiter d'autres rencontres.

Article 10 : Projets et Actions

Les jeunes conseillers travaillent pour mettre au point les projets qu'ils ont décidés ensemble, aidés par les membres de la commission CME.

Les trois principaux axes de réflexions sont :

- environnement, écologie ;
- devoir de mémoire, histoire, citoyenneté et solidarité ;

deux conseils municipaux.

Les membres du CME sont associés aux différents moments citoyens :

- les cérémonies du 8 mai du 11 novembre et du crash de Bourboulas (80^e anniversaire en 2023) ainsi que les vœux à la population.

Le CME est un organe de consultation et de propositions. À ce titre, il peut saisir le Maire de Marcols les Eaux ou son représentant pour une question donnée et être saisi par le Maire de Marcols les Eaux ou son représentant pour avis sur toute question le concernant.

Article 12 : Le budget

Les dépenses de fonctionnement du CME sont prises en charge par le Conseil Municipal Adultes, grâce à une subvention de 500 euros.

Le financement de chaque projet est examiné par le Conseil Municipal Adultes.

Article 13 : La présente Charte est adoptée par le Conseil Municipal Adultes et ne peut être modifiée que par celui-ci.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DE LA GLUEYRE ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021



Nous sommes 17 élèves à l'école de la Glueyre, neuf CM2, trois CM1 et

cinq CE2. Nous avons une récréation de 8 h 00 à 8 h 30 pendant la garderie, de 10 h 05 à 10 h 30, de 13 h 00 à 13 h 30 pendant la cantine, de 15 h 00 à 15 h 15 et à nouveau garderie de 16 h 15 à 17 h 25.

Nous pouvons revenir après la cantine si nous n'avons pas fini notre travail ou pour avoir de l'aide si nous n'avons pas bien compris. Nous avons une cantinière qui s'appelle Florence. Notre maître s'appelle Maxime et les lundis et jeudis, Claire vient nous aider à travailler.

À Marcols les Eaux comme dans les écoles de France, pendant l'année scolaire 2020 – 2021, nous devons appliquer des gestes barrières pour que la COVID-19 ne frappe pas. Nous avons changé plein de choses dans la classe. Nous nous lavons les mains environ 5 fois par jour. Nous portons les masques toute la journée sauf pour manger ou pour le sport où nous nous tenons à 1 mètre. Nous les changeons à midi. Nos bureaux sont espacés d'environ

1 mètre. À la cantine, il y a des tables qui sont espacées et nous sommes quatre par table. Nous espérons que cela ne va pas durer.

Cette année, nous participons au conseil municipal des enfants et au parlement des enfants.

Nous allons élire deux délégués qui nous représenteront auprès du Conseil municipal des adultes. Nous proposerons aussi notre aide pour par exemple l'entretien du village, un projet de compost géant, des affichages pour la zone humide de Gourjatoux etc...

Notre autre projet est de participer au parlement des enfants. Dans toute la France, des écoles vont proposer des lois qui seront sélectionnées puis les gagnantes seront votées par des enfants. La loi choisie sera envoyée à l'Assemblée Nationale. Le thème de cette année est l'alimentation équilibrée et durable. Nous essaierons de gagner mais même si nous perdons, nous aurons quand même appris beaucoup de choses.

Nous avons de bons projets pour nous occuper cette année scolaire.

VIE ASSOCIATIVE

La crise sanitaire a fortement impacté notre vie sociale. Nos associations ont dû annuler bon nombre de leurs projets durant cette année. Nous-mêmes avons dû supprimer le feu d'artifice tout comme le projet de concert en août en l'église de Marcols les Eaux. En effet même si les distances

au sein de ce lieu étaient respectées, nous étions alors contraints à la jauge de 10 personnes dans lieu fermé. Enfin, concernant la cérémonie du 31 octobre du drame de Bourboulas où nous devons formaliser le transfert des cendres de Madame Eve Brough auprès de son époux, conformé-

ment à ses dernières volontés, les contraintes sanitaires nous imposaient un nombre très restreint de participants. Privilégiant un caractère solennel ouvert au plus grand nombre, nous avons décidé de reporter cette cérémonie à une date ultérieure.

L'ANNÉE 2020 À L'EHPAD CAMOUS SALOMON

Malgré un contexte compliqué cette année, les animations à l'Ehpad ont été maintenues, souvent en petits groupes. Nous avons aussi privilégié les animations individuelles tout en maintenant le lien social. Pour favoriser l'accueil des nouveaux résidents, nous proposons une pause café & Jeux de société tous les matins. Nous accompagnons les résidents dans le village pour des petites courses à l'épicerie et tous ont beaucoup profité du jardin de l'Ehpad lors des belles journées.

Le Café des Aidants : Qu'est-ce que le Café des Aidants ?

Le Café des Aidants est un lieu, un temps et un espace d'informations et d'échanges ouvert à tous les aidants, qui accompagnent un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge.

Ces rencontres se déroulent dans un cadre convivial autour d'un goûter, elles sont gratuites et sans obligation de participer à toutes les dates. Le Café des Aidants est animé par Corinne BOUCHET, psychologue, et Isabelle ISARD, assistante de soins en gérontologie.

Cette initiative est portée depuis 3 ans par l'EHPAD Camous Salomon, financée par le département de l'Ar-



dèche et a reçu le soutien de la municipalité de Marcols les Eaux.

Le café des Aidants en 2020 : Un Spectacle/débat « Voulez-vous tanguer avec moi » de la compagnie Latitudes s'est déroulé le 15/02/20 à

la salle du Gourjatoux de Marcols. Ce spectacle évoquait l'histoire singulière d'un couple autour de la maladie d'Alzheimer et du rôle d'aidant.

Le café des Aidants s'est interrompu durant la crise sanitaire fin mars 2020

puis a repris en juillet 2020 au restaurant de Marcols les Eaux. Une écoute téléphonique se mettra en place en cas d'empêchement lié au prolongement de la crise sanitaire.

**Contact : Tél Corinne BOUCHET :
06 09 40 63 80**

LE CLUB DES BRUYÈRES

Comme chaque année à cette saison, je viens vous adresser le bilan

année et réouvrira début octobre. Mais voilà le virus court de plus belle à nouveau et avec l'aide de la municipalité nous avons essayé de rétablir nos rencontres une fois par semaine au Bar des Châtaigniers, mais après réflexion nous avons tous eu peur de contracter à nouveau ce virus.

Pour l'instant, vu le confinement, le repas de fin d'année sera reporté à une date ultérieure.

Je déplore cette situation qui nous empêche tout contact. Mais gar-



des activités de notre club du 3^{ème} âge pour l'année 2020.

Les 30 adhérents que compte notre association ont eu la douloureuse épreuve de voir trois de leurs membres les quitter :

Hommages à Marcel Bouchet, Jacqueline Dallard et Henri Nury de Chabriols.

En présence de 17 personnes mi-janvier a eu lieu notre Assemblée Générale, suivi du goûter de Noël. Fin janvier, notre loto traditionnel s'est déroulé entre adhérents à la salle des Associations ; 20 personnes ont gagné de nombreux lots. Rencontre aussi avec le Club de Gluiras où un goûter fut partagé. À la mi-mars, les activités s'arrêtent en raison de la COVID 19, quelques adhérents sont contaminés par le virus ... Plus de coïncidences, plus de rencontres entre adhérents, c'est l'isolement complet.

La période d'été arrive, le Club ferme ses portes comme chaque

dans le moral et surtout, préservons-nous !

**BONNE SANTÉ À TOUS BONHEUR
ET REUSSITE POUR 2021.**

La Présidente, Georgette Saby

COMITÉ INTER ASSOCIATIONS

Amis Marcolais,

Nous vivons une situation inédite pour la majorité d'entre nous, les mesures gouvernementales et la prudence nous ont interdit toutes les manifestations et festivités habituelles... Les cours de yoga ont été dispensés au compte-gouttes. De ce fait nous n'aurons donc dégagé aucun bénéfice financier mais, malgré tout, nous avons attribué un don de 500 € en faveur du personnel de l'EHPAD pour les remercier, à notre façon, pour leur engagement. Nous avons également versé à

notre CCAS la somme de 1 000 €, certainement bien utile en cette période compliquée.

Outre les problèmes de santé, primordiaux, cette pandémie affecte bien évidemment nos commerces locaux.

Notre association a donc décidé de prendre à son compte la distribution des repas de fin d'année des plus de 60 ans, gratuits pour les bénéficiaires.

Ces repas seront commandés au Bar des Châtaigniers ou à l'Espace Pizza selon leur choix, et dont nous réglerons les factures.

Cette action a pour but d'apporter un peu de « travail » à nos commerçants et un peu de ciel bleu à nos anciens.

À l'heure où j'écris, la situation semble se stabiliser. J'espère que lorsque vous me lirez, les contraintes se seront assouplies et que nous pourrions envisager nos journées festives de l'été 2021.

En attendant de vous retrouver nombreux en bonne santé et enthousiastes, prenez bien soin de vous !

Sylvain Souche, Président CIA

AICG

Comme vous le savez l'année 2020 a été une année particulièrement compliquée pour l'AICG comme pour le milieu associatif.

Nous avons des projets pour toute l'année que nous avons été obligés d'annuler : feu de la St Jean en juin, bal du 14 juillet et de la fête de la myrtille, concours de pétanque en août, loto et téléthon en décembre..

Autant de projets que nous espérons pouvoir organiser en 2021 si la situation le permet et ainsi vous retrouver car vous nous avez manqués ! Pour soutenir notre personnel soignant, l'AICG a fait un don de 500 € au bénéfice des soignants de l'EHPAD Camous Salomon de Marcols-les-Eaux, afin de les remercier pour leur travail pendant cette période compliquée.

Pour finir on vous souhaite encore une fois une belle année 2021 et que



la santé sera présente pour tous. En attendant prenez soin de vous et de vos proches, on se retrouve bientôt autour d'un verre.

Toute l'équipe de l'AICG vous souhaite une Merveilleuse Année 2021 !

Elsa Blache, Présidente AIGC

L'ACCA



Au nom des chasseurs et de tous les membres de l'ACCA de Marcols les Eaux, je me permets une nouvelle fois de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2021.

La saison 2019-2020 montre un bilan en légère baisse par rapport à l'année précédente avec environ 50 sangliers et un peu moins de 40 chevreuils prélevés sur la commune. La saison en cours a démarré normalement. Notre conseil

d'administration s'est réuni à distance au mois de mai et nous attendons l'amélioration des conditions sanitaires pour organiser notre assemblée générale. Nous avons la joie d'accueillir cette année sur le territoire de Marcols un nouveau, jeune et sympathique chasseur de Les Nonières : Thomas Pabion. Au moins un chasseur a été atteint par le coronavirus au printemps. Il

s'en est heureusement sorti sans dégâts et a connu cette expérience étrange de la perte d'odorat. La chasse est une activité polysensorielle et se voir priver d'un de ses sens peut gravement vous perturber sur le terrain. Comment nos sens (et ceux du gibier) sont-ils mis à contribution à la chasse ?

La première étude de la perception sensible est sans doute due à Aristote dans son traité « De l'âme ». Parcourons les différents sens en suivant l'ordre et les défi-

nitions établis par Aristote :

1.La vue

« *L'objet de la vue, c'est le visible. Or le visible est, en premier lieu, la couleur* » nous dit Aristote. La vue est bien entendu essentielle au chasseur et la vision humaine est sans doute supérieure à la plupart des espèces chassées. La vision du sanglier est souvent qualifiée de médiocre. Son angle de vision serait comparable à celui de l'homme mais il n'aurait pas de vision stéréoscopique, ce qui l'oblige de tourner l'ensemble de son corps pour observer. Sa perception des couleurs est faible. Il détectera donc difficilement un chasseur immobile mais percevra très rapidement le moindre mouvement.

2.L'ouïe

« *Est sonore le corps capable de mettre en mouvement une masse d'air, laquelle est une par continuité*

jusqu'à l'organe de l'ouïe. » nous apprend Aristote. La chasse étant une activité de plein air, le milieu est donc propice à la perception des sons. Un sanglier grommelant ou fendant les genêts droit devant lui est donc un émetteur de sons susceptibles d'être captés par le chasseur posté. Le chasseur est également une potentielle source sonore. Son portable n'est pas toujours en mode silencieux et le verrouillage de la culasse de sa carabine peut s'assortir d'un claque-

ment métallique qui n'échappera pas à l'ouïe fine du sanglier.

3.L'odorat

« *Ce qui concerne l'odeur et l'odorat est moins facile à déterminer que ce que nous avons déjà exposé, Car on n'aperçoit pas aussi clairement la nature de l'odeur que celle du son ou de la couleur. La cause en est que cette sensation n'est pas en nous bien subtile mais qu'elle est même inférieure à celle d'un grand nombre d'animaux.* », nous enseigne Aristote. D'entrée de jeu, Aristote nous prévient. Même sans l'intervention du diabolique virus, nous sommes, pauvres hu-

4.Le goût

« *Dans les saveurs, comme aussi dans les couleurs, on distingue, d'une part, les espèces simples, qui sont les contraires, savoir le doux et l'amer ; d'autre part, les espèces dérivées, soit du premier, comme l'onctueux, soit du second, comme le salé* » nous indique Aristote. Le chasseur est en général un bon vivant. Il a un goût prononcé pour la bonne chair, chasse et gastronomie font bon ménage depuis la nuit des temps. « *S'il existe un grand nombre de façons de faire la cuisine, il n'y en a qu'une de l'aimer : la déguster. Chasser, c'est parcourir la campagne pour le plaisir et la gourmandise. Cuisiner le gibier, c'est perpétuer la tradition des produits du terroir, diversifier la diète quotidienne et revigorer le savoir culinaire.* » écrit Christophe Lorgnier Du Mesnil en introduction à son ouvrage « La cuisine du gibier ».

5.Le toucher

« *Ce qu'on peut dire du tangible, on peut le dire du toucher. Si, en effet, le toucher n'est pas un seul sens mais plusieurs sens, il est nécessaire par là même que les sensibles tangibles soient multiples. Mais la question se pose d'abord de savoir si, en fait, il y a plusieurs sens du toucher ou un seul.* », dit Aristote. Les philosophes ont toujours l'art de poser des questions. D'ailleurs lorsque vous allez voir votre voisin de poste à la fin de la battue après l'avoir entendu tirer, ne lui demandez-vous pas philosophiquement « *Alors, tu as touché ?* »

En espérant que vous puissiez pleinement exercer l'usage de vos sens en toute liberté cette année.

Laurent Williot
Président de l'ACCA
de Marcols-les-Eaux

Pour aller plus loin :
Aristote, *De l'âme*.
Paris Gallimard 1994, collection Tel.

L'UNION FÉDÉRALE DES ANCIENS COMBATTANTS

En cette année bien particulière où nos manifestations n'ont pas pu se dérouler dans les conditions habituelles, nous avons débuté l'année 2020 par notre assemblée générale en janvier où nous avons pu trinquer autour du verre de l'amitié pour la seule et unique fois de l'année.

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée en effectif limité, nous étions cinq à honorer nos morts pour la France.

2020 aura été marquée par la triste nouvelle de la disparition de Pierre Chabanne, notre ami d'Alex qui, depuis des décennies, a su nous guider dans notre devoir de mémoire concernant les faits tragiques de Bourboulas. Il nous aura aussi touchés par son amitié et son envie de transmettre aux jeunes générations l'importance et le poids de notre passé commun. Pour lui rendre un dernier hommage, nous l'avons accompagné, dans un moment de recueillement, sur le plateau de la résistance où il fut entouré de nombreux drapeaux pour saluer son engagement. Pour ma part, je retiendrai son accueil chaleureux à sa maison de Soulier autour d'une anecdote, d'un kir, de bons repas et de nombreux sourires.

En cette année 2020 nous apprenons également le décès de Eve Brough, épouse de John Brough, le rescapé de Bourboulas. Une cérémonie était prévue le 28 octobre en présence de nos amis de la SAP d'Alex/Livron afin de commémo-





rer le 77^{ème} anniversaire du crash de Bourboulas et inhumer les cendres de Mme Brough selon ses dernières volontés. Cependant cette cérémonie s'est encore une fois, déroulée en effectif restreint, seul un dépôt de gerbe fut effectué. En association avec Claude Mallevat, président de la SAP d'Allex/Livron et la municipalité, nous espérons pouvoir organiser une cérémonie plus importante dès que les contraintes sanitaires nous le permettront.

En cette fin d'année, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée, comme les précédentes, en petit comité. Un dépôt de gerbe a été réalisé au monument aux morts et au carré militaire des aviateurs, suivi de l'appel aux morts. Comme chaque année la fille de Jacques Barthélemy ainsi que la fille de Harry Smith, aviateurs décédés lors du crash de Bourboulas, nous ont fait parvenir des croix ornées d'un coquelicot afin d'honorer la mémoire des sept aviateurs. La dépose des croix a été effectuée par Camille et Guyaume. Lors de cette cérémonie, nous avons pu apprécier la présence des jeunes de notre village pour nous soutenir dans ces périodes difficiles. Ces jeunes nous ont informés de leur souhait de perpétuer le devoir de mémoire en créant un comité du Souvenir Français, qui, apportera, par son réseau et son organisation nationale, une aide précieuse pour continuer d'entretenir, de conserver et de transmettre la mémoire collective.

Je tiens à remercier spécialement Nicolas Cécillon, notre porte drapeau, pour sa présence sans faille et son dévouement à toutes les cérémonies.

L'UFAC vous souhaite une bonne année 2021, en espérant que nous puissions retrouver nos activités traditionnelles et que la santé soit au rendez-vous.

*François Blache
Président de l'UFAC*

MOULINS ET MOULINAGES DE LA GLUEYRE



Au printemps 2020, au regard de la crise sanitaire, les réservations pour les visites scolaires et les groupes prévus ont toutes été annulées.

Les visites régulières, limitées à 10 personnes, ont débuté le 1^{er} juillet conduites par Pascal Breugelmans,

sur réservation obligatoire. L'association a alors décidé d'ajouter une visite le samedi à 15h, en plus des deux visites du mercredi et du dimanche en juillet/août. Ces nouveaux horaires ont été maintenus en septembre, et le seront désormais afin de mieux répondre à la fréquentation et à la demande des touristes dans notre village, notre région.

De nombreux hôtes nous ont rendus visite après avoir consulté nos divers supports de communication : les sites : moulinsages.fr, Tripadvisor ; la page Facebook, Google Maps, le guide Lonely Planet et les offices de tourisme de la CAPCA... notre notoriété s'intensifie !

N'hésitez pas à consulter ces sites qui évoluent au cours du temps grâce au travail de notre guide Pascal. C'est à l'automne que des groupes intéressés ont pu s'inscrire pour des visites.

Tout d'abord des passionnés de voitures anciennes et la semaine suivante une équipe de l'INRA qui découvrait l'Ardèche en moto. Tous sont repartis totalement enchantés admettant l'importance de l'activité du moulinage qu'ils ignoraient totalement. Le 20 septembre 2020, dans le

cadre des 37^{es} Journées du Patrimoine, trois visites furent organisées avec succès avant une projection de diapositives évoquant les moulinages de la vallée. Cette journée se termina par un apéritif offert par la municipalité. Le confinement nous a obligés à re-

porter notre assemblée générale au mois de septembre.

Nous avons accueilli deux nouveaux membres au Conseil d'Administration. Il reste des places, vous pouvez postuler si vous souhaitez participer à la préservation du patrimoine local.

À ce jour, les 500 livres « Soie et Moulinages dans les Boutières » ont tous été vendus. Ce succès est le résultat des recherches intéressantes effectuées sur chacun des moulinages de notre vallée ainsi qu'aux superbes photos de Claude Fougeirol. Nous avons procédé à l'édition d'exemplaires supplémentaires.

Vous pouvez vous en procurer chez moi-même et, en cas d'absence à la mairie de Marcols les Eaux. Nous souhaitons que l'année 2021 soit plus douce à chacun et, nous vous disons A Bientôt !

*Isabelle Fehrenbach
Présidente de l'association Moulins
et Moulinages de la Glueyre*

LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR EN VAL D'EYRIEUX

Cette année 2020 commençait avec plein d'enthousiasme mais la pandémie nous a bien éprouvés.

Le Parcours Alpha a été lancé et a réuni de nombreuses personnes. Il consiste en un temps de partage très convivial autour d'un repas, d'un topo sur des questions de foi et d'un partage entièrement libre autour du thème abordé. Même s'il a dû s'arrêter à cause des confinements, les rencontres ont été passionnantes et enrichissantes. On a pu se rendre compte à nouveau, que la question religieuse était souvent mal abordée et mal connue. On ne sait finalement que ce que les médias en disent et ce n'est pas toujours très éclairé.

Cette année encore, le 15 août, la messe a pu être célébrée à Mar-



cols. Le père Paul Tamba de Guinée, invité par le père William à le remplacer pendant tout le mois d'août, l'a assurée avec beaucoup de foi. Évidemment, ce ne fut pas la fête que le Baron avait l'habitude d'accueillir, mais les paroissiens les plus courageux se sont retrouvés avec joie.

À la maison de retraite, les célébrations religieuses mensuelles, ont malheureusement dû être interrompues pendant plusieurs mois. Les résidents ont beaucoup soufferts de ce manque d'animation spirituelle si nécessaires en cette période de leur vie. Avec beaucoup de joie, une célébration œcuménique a pu se vivre en présence du pasteur Pierre Grossein et du père William Astic, le mercredi 16 décembre.

Le départ de Marie-Laure Courthial pour une autre mission au Cheylard, nous a demandé de réorganiser la catéchèse sur Marcols. Laurent Williot s'est généreusement proposé pour nous aider malgré son emploi du temps très chargé. Un bon groupe d'enfants (de Marcols et St Pierreville) se retrouve presque

toutes les semaines, au Baron, autour de Laurent ou du père William, pendant une heure : un beau temps d'enseignement et de partage. Les questions pertinentes de certains rendent ces moments particulièrement riches.

L'aumônerie se poursuit dans le cadre du collège à St Sauveur. Elle est ouverte à tous, quelques soient leurs idées et leur religion. Tous les jeudis, de 12h45 à 13h30, un bon groupe de jeunes se retrouve à l'extérieur du collège pour partager librement, être écouté, vivre un vrai temps fraternel, autour des questions de leur âge. Annie et le père William sont là pour les écouter et leur permettre ce partage.

Que cette nouvelle année 2021 soit pleine de courage et de confiance. Nous ne savons pas ce qu'elle sera, mais nous sommes tous invités à la rendre plus fraternelle et joyeuse.

*P. William Astic, curé de la paroisse
(site : scvaleyrieux.fr)*

ROCHER DE BOURBOULAS NOVEMBRE 1943

L'HISTOIRE CONTINUE...



Marcols les Eaux, nuit du 3 au 4 novembre 1943 : le bombardier Halifax DT 726 de la Royal Air Force, parti de Tempsford en Grande-Bretagne, s'écrase au lieu-dit Rocher de Bourboulas. Il devait effectuer une mission de parachutage d'armes aux maquisards locaux, en attente, sur un terrain dans la Drôme, près de Livron. « *Le sang est rouge* », message reçu par l'équipe des résistants : l'opération aurait bien lieu.

Cependant, les maquisards attendent jusqu'à 3 heures du matin. En vain, ils repartent bredouilles et inquiets, l'avion ne les a pas survolés ! En réalité, le lourd bombardier quadrimoteur en raison du mauvais temps et de la brume qui nuisent à une bonne visibilité a heurté vers 0h30 le rocher de Bourboulas, sur les hauteurs de Marcols, et s'écrase au sol en brûlant...

De l'équipage, composé de 8 militaires-aviateurs, un survivant : John Brough. Sonné, hébété, il erre jusqu'à aperce-

voir les lumières de la ferme de Sé-noulis, occupée par la famille Croze qui, bien que déroutée par cette situation, lui ouvre leur porte et lui assure un minimum de réconfort.

Que faire ? Il faut rapidement trouver une solution. Le temps passe vite et la gendarmerie de Saint Pierreville, à proximité, est sans doute déjà en route ! Démunie face à cette situation, la famille Croze réalise, après réflexion, que la seule personne pouvant réellement les aider est Mademoiselle Giraud, habitant le village de Marcols les Eaux. La Demoiselle est

instruite et elle parle anglais. Il faut donc la contacter au plus vite !

La priorité pour l'heure : dépêcher quelqu'un, le frère de Marius, auprès de Mademoiselle Giraud, afin de l'alerter. Cette dernière est donc informée de la situation le 4 novembre

Combe, hôtelier à Marcols les Eaux, qu'un avion allié a percuté la montagne au Col des 4 Vios et, qu'il y aurait peut-être des survivants...

Deux membres du réseau sont expédiés à Marcols pour analyser la conjoncture et organiser l'exfiltra-

tun, il est transféré à Valence, où il est hébergé chez Henri Faure.

De faux papiers lui sont fournis, et c'est la fameuse nuit du départ, celle du 8 au 9 février 1944, au cours de laquelle il regagne son pays, en compagnie d'illustres voyageurs : Lucie Aubrac, Raymond et leur fils !

En ce qui concerne les sept autres membres de l'équipage de l'Halifax, leurs corps sont récupérés dès le 8 novembre par les troupes allemandes et c'est à Ancône, dans la Drôme, qu'ils sont enterrés à la va-vite, dans une unique fosse.

Il faudra attendre le 7 juillet 1946, pour qu'à la demande des familles, les dépouilles soient rapatriées au cimetière de Marcols les Eaux, où un carré militaire vient d'être créé. Ce sera l'occasion d'une cérémonie digne de leurs sacrifices, sous le regard de Marie Giraud élue Maire du village.

Ce terrible événement a forcément créé un lien entre ce rescapé anglais et les « sauveteurs ou bienfaiteurs », de la commune de Marcols les Eaux. Tous les 10 ans, une cérémonie est d'ailleurs célébrée. À l'occasion du 50^{ème} anniversaire, une émouvante cérémonie est ordonnancée en présence de nombreux membres des familles des disparus ainsi que de Mademoiselle Giraud qui n'aurait raté pour rien au monde une miette de la cérémonie. Malheureusement, John Brough alors trop faible et malade, n'assiste pas à cette belle journée du Souvenir. L'année suivante, le 4 septembre 1994, il décède et l'on découvre alors, qu'il souhaite que ses cendres soient dispersées sur le carré militaire de Marcols les Eaux, auprès de ses frères d'arme.

L'histoire continue... En effet, suite au décès de sa veuve, Eve Brough à 95 ans, survenu le 2 décembre 2019, on apprend là aussi, que parmi ses dernières volontés, elle désire rejoindre Marcols les Eaux, et le carré militaire où repose son défunt mari. Le rapatriement de ses cendres a été organisé.

Compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons actuellement, une cérémonie nous réunissant tous, sera organisée, dès que les contraintes sanitaires nous le permettront.



John Brough et Marie Giraud

au petit matin et décide de rejoindre la ferme afin de rencontrer l'aviateur. Le contact établi, il est prévu que le militaire soit caché, par prudence, jusqu'à la nuit, moment le plus propice pour le conduire à l'abri chez Marie Giraud.

Courageuse, et déterminée à sauver le rescapé, habituée à aider autrui, elle l'héberge et le cache donc, quitte à prendre tous les risques : sa grande bâtisse, située au cœur du village, participant déjà au refuge protecteur de plusieurs juifs pourchassés.

Entre temps, Henri Faure, responsable du Secteur Atterrissage Parachutage pour la Drôme et l'Ardèche (le SAP), et qui attendait dans la nuit du 3 au 4 novembre le parachutage, est prévenu par Monsieur Elie

tion des rescapés... Comme il fallait s'y attendre, Marie Giraud les reçoit avec méfiance, et prétend ne rien comprendre à ce qu'ils lui exposent. Elle n'est au courant de rien et n'héberge personne chez elle ! À bout d'argument, ils ont l'idée de lui montrer la lettre de reconnaissance du « terrain F » sur lequel le parachutage devait avoir lieu. Ce qui déclenche sa mise en confiance. Elle leur dévoile alors la vérité et leur présente John Brough, le seul réchappé de la terrible catastrophe.

Encore aujourd'hui, les avis sont partagés concernant la durée exacte du « passage » de John Brough chez Mademoiselle Giraud, tant le secret fut bien gardé...

Quoiqu'il en soit, au moment oppor-

GRAPHI-POSE
Rue Edouard BRANLY - ZI Pied de la montagne - 69170 TARARE
enseignes . panneaux . neons . leds
adhésifs . impressions numériques . covering
Fred REMY - 06 64 64 84 76
graphi-pose@orange.fr

ENTREPRISE NURY
07190 Albon d'Ardèche
04 75 65 29 24
Exploitation forestière
Achat et Vente de bois
Livraison de fioul domestique - GNR

04 75 65 29 24

ROUYEYROL JEROME TP
FERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT
ENROCHEMENT
VRD
EAO POTABLE
TAUZUC
07190 ST PIERREVILLE
06/26/39/01/02
jerome.rouveyrol@hotmail.fr

CAPCA : LES MEMBRES DU BUREAU

TROMBINOSCOPE

La première réunion du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche suite au renouvellement général des conseils municipaux s'est déroulée samedi 11 juillet 2020 à la salle Espace Ouvèze à Privas.

Les 70 délégués des 42 communes membres de la Communauté d'Agglomération ont procédé par vote à bulletins secrets à l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau.

François ARSAC a été élu Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.



ISABELLE MASSEBEUF
Première Vice-présidente, en charge de l'attractivité du territoire et du développement économique : industrie, artisanat et commerce



FRANÇOIS VEYREINC
Deuxième Vice-président, en charge de l'administration générale, du budget et des finances



JÉRÔME LEBRAT
Troisième Vice-président, en charge des grands travaux, du patrimoine, du numérique et de la politique de la ville



ANNE TERROT DNTENWILL
Quatrième Vice-présidente, en charge de l'aménagement du territoire, du cycle de l'eau et de la transition écologique



GILBERT MOULIN
Cinquième Vice-président, en charge de l'associationisme, des eaux pluviales et de la collecte des déchets



JÉRÔME BERNARD
Sixième Vice-président, en charge du tourisme, de la promotion des produits du terroir et des activités de pleine nature



MICHEL CIMAZ
Septième Vice-président, en charge de l'action sociale, de la jeunesse et de la petite enfance



ALAIN SALLIER
Huitième Vice-président, en charge des relations institutionnelles, de la mutualisation et de l'ingénierie de projets



OLIVIER NAUDOT
Neuvième Vice-président, en charge de l'agriculture, du développement local et de la forêt



JEAN-PIERRE JEANNE
Dixième Vice-président, en charge de la mobilité et du transport



JACQUY BARBISAN
Onzième Vice-président, en charge de la vie associative, du sport et de la culture



SANDRINE PAYSSERAND
Douzième Vice-présidente, en charge de la politique du logement, du programme action cœur de ville et des sites d'accueil des gens du voyage

FRANÇOIS ARSAC

Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

LES VICE-PRÉSIDENTS :

- **Isabelle Massebeuf**, première Vice-présidente, en charge de l'attractivité du territoire et du développement économique : industrie, artisanat et commerce

- **François Veyreinc**, deuxième Vice-président, en charge de l'administration générale, du budget et des finances

- **Jérôme Lebrat**, troisième Vice-président, en charge des grands travaux, du patrimoine, du numérique et de la politique de la ville

- **Anne Terrot Dntenwill**, quatrième Vice-présidente, en charge de l'aménagement du territoire, du cycle de l'eau et de la transition écologique

- **Gilbert Moulin**, cin-

quième Vice-président, en charge de l'assainissement, des eaux pluviales et de la collecte des déchets

- **Jérôme Bernard**, sixième Vice-président, en charge du tourisme, de la promotion des produits du terroir et des activités de pleine nature

- **Michel Cimaz**, septième Vice-président, en charge de l'action sociale, de la jeunesse et de la petite enfance

- **Alain Sallier**, huitième Vice-président, en charge des relations institutionnelles, de la mutualisation et de l'ingénierie de projets

- **Olivier Naudot**, neuvième Vice-président, en charge de l'agriculture, du développement local et de la forêt

- **Jean-Pierre Jeanne**, dixième Vice-président, en charge de la mobilité et du transport

- **Jacquy Barbisan**, onzième Vice-président, en charge de la vie associative, du sport et

de la culture

- **Sandrine Paysserand**, douzième Vice-présidente, en charge de la politique du logement, du programme action cœur de ville et des aires d'accueil des gens du voyage

LES CONSEILLERS MEMBRES DU BUREAU :

- **Michel Valla**, premier conseiller communautaire délégué, en charge des élus

- **Bernard Brottes**, deuxième conseiller communautaire délégué, en charge de la gestion de crise

- **Doriane Lextra**, troisième conseillère communautaire déléguée, en charge de la jeunesse et de la petite enfance en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Michel Cimaz, 7^{ème} Vice-président, en charge de l'ac-

tion sociale, de la jeunesse et de la petite enfance

- **Gilles Lèbre**, quatrième conseiller communautaire délégué, en charge de la voirie

- **Marie-Josée Serre**, cinquième conseillère communautaire déléguée, en charge de l'ingénierie en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Alain Sallier, 8^{ème} Vice-président en charge des relations institutionnelles, de la mutualisation et de l'ingénierie de projets

- **Francis Giraud**, sixième conseiller communautaire délégué, en charge du développement local en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Olivier Naudot, 9^{ème} Vice-président, en charge de l'agriculture, du développement local et de la forêt

- **Véronique Chaize**, septième conseillère communautaire déléguée, en charge de la culture en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Jacquy Barbisan, 11^{ème} Vice-président, en charge de la vie associative, du sport et de la culture

- **Sébastien Vernet**, huitième conseiller communautaire délégué, en charge de la ruralité

- **Hervé Rouvier**, neuvième conseiller communautaire délégué, en charge du budget en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François Veyreinc, 2^{ème} Vice-président, en charge de l'administration générale, du budget et des finances

- **Jean-Pierre Ladreyt**, dixième conseiller communautaire délégué, en charge de la condition des animaux

VISITE DU PRÉSIDENT FRANÇOIS ARSAC SUR NOTRE COMMUNE

François Arzac président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche était le 2 octobre 2020 à Marcols Les Eaux pour une réunion de travail. Le matin, ont été abordés les points qui relèvent des compétences de la CAPCA :

-sur l'évolution de la station



de traitement en eau potable, la zone de captage, la dénonciation de la convention signée le 24 décembre 2019 entre la commune et la CAPCA, la collecte des ordures ménagères à Mauras et Veyrières ainsi que le traitement des eaux pluviales dans les hameaux et certains quartiers de la commune.



-sur les projets communaux, ils ont porté sur la reprise du dossier de la réfection de la toiture de la Mairie, la relocalisation des archives et de la bibliothèque. Ce dossier a été repris dans sa globalité avec un cabinet d'architectes au regard de la fragilité de la structure. Le traitement et l'organisation des archives en relation avec les Archives Départementales de Privas.

-Le goudronnage de voiries, les travaux en économie d'énergie des logements du presbytère, la réfection de murs de soutènement de routes, ont fait l'objet d'échanges. Ils seront étudiés et lissés sur le mandat en fonction des subventions accordées.

L'après-midi, nous avons pu lui présenter l'équipe de direction de l'EHPAD avec une visite des locaux dans le respect des gestes barrières puis, sous une pluie battante, nous avons continué notre visite du village et de ses hameaux pour montrer et expliquer les problématiques évoquées le matin.

François Arzac a exprimé son souhait d'associer les maires à la réflexion d'où ces réunions pour prendre connaissance des difficultés et des projets, afin de mieux accompagner, conseiller, voir aider par la création d'un pôle ingénierie au service des communes.

Une réunion efficace où l'on perçoit la volonté du président François Arzac de mettre en acte ce qu'il avait exprimé lors de son élection et explicité au moment de la première conférence des maires le 23 septembre dernier. De cette réunion est ressorti une aide possible de la CAPCA sur le traitement du pluvial dans certains secteurs fortement impactés lors de fortes pluies.

Sa volonté de vouloir aider les petites communes s'est traduite, lors du conseil communautaire par le vote d'un fonds de concours dédié aux communes de moins de 1 000 habitants.

Cet apport financier dans le respect de critères validés lors de ce conseil va apporter un peu d'oxygène aux communes pour contribuer à financer leurs projets.

BIENVENUE

AUX NOUVEAUX HABITANTS ET COMMERÇANTS EN 2020

1, 2 PUIS 3... ET 15 NOUVEAUX HABITANTS CETTE ANNÉE À MARCOLS !

Nous souhaitons la bienvenue à : La famille Ferréol quartier La Vouly qui s'est installée à l'année : nous accueillons avec joie Marguerite Monteil, Monsieur et Madame Jean Ferréol, ainsi que Marina et Stéphane.

Monsieur et Madame Jacob Blok qui ont réouvert les portes du Château de Chabriols.

Mesdames Eléonore Raoulx et Lauren Vuillier qui se sont installées au quartier de la Chaze.

Madame Eloïse Rolland et son bébé locataires au Buisson.

Nous avons eu le plaisir également de louer les logements communaux :

- du Presbytère : à Monsieur Nicolas Scocimarro et Madame Estève Brunelle ainsi qu' à Madame Muriel Guigue ;

- de l'immeuble « Bâtard » à Madame Nathalie Bichler.

Nous souhaitons à tous une longue et belle vie à Marcols !

Premier trimestre 2021, sous réserve des contraintes sanitaires, un temps d'échanges et de mise en relation avec les responsables associatifs, sera proposé à la salle des Fêtes de Gourjatoux.

MULTISERVICES LES CHATAIGNIERS

Ils avaient décidé d'ouvrir le 1^{er} avril 2020 !

Non, ce n'est pas une blague... Marina et Stéphane ont toujours apprécié Marcols, où ils viennent depuis leur plus tendre enfance, dans la maison familiale de La Vouly, lors de leurs vacances ou à l'occasion de nombreux week-ends. Toujours souriants et aimant partager d'agréables moments autour de bon



petits plats (auraient-ils hérité cela de leur grand-père « Bélou » ?), ils trouvaient bien triste la fermeture, depuis l'été 2018 du bar-restaurant local... C'est vrai que c'est tellement important dans nos petites contrées, un lieu de rassemblement, de convivialité, permettant de maintenir le lien social !

L'idée commence alors à leur trotter dans la tête : et s'ils se lançaient dans ce défi un peu fou de le reprendre ce commerce ? Ils ne se lancent pas à l'aveuglette, ils connaissent bien Marcols, un village si animé et dynamique l'été, si calme l'hiver... Ils ont conscience qu'ils ne comptent pas leurs heures de travail, que les prochaines vacances ne sont sans doute par pour bientôt, qu'ils abandonnent leur statut d'agent territorial pour moins de stabilité financière (Marina travaille dans une crèche et Stéphane est responsable d'un restaurant scolaire) mais, malgré tout, ils franchissent le pas !

Et en avant les démarches administratives : ils montent leur société, signent le bail des locaux avec la commune, achètent le matériel nécessaire au bar et à la restauration et signent également l'acte de mise à disposition gratuite de la Licence

IV (toujours avec la commune). Tout est en ordre, ouverture prévue le 1^{er} avril 2020 !

L'arrivée du virus en France les stoppe net dans leur élan : confinement national le 17 mars 2020.

D'une volonté de fer, Marina et Stéphane cherchent la solution qui leur permettra malgré tout d'ouvrir leur commerce. L'idée initiale était en effet d'ouvrir un bar-restaurant mais cela est impossible compte tenu des restrictions gouvernementales liées au confinement. Qu'à cela ne tienne ! Ils ajoutent une activité d'épicerie, dépôt de pain et de journaux, ce qui leur permet, cette fois, d'accueillir leurs premiers clients. Et c'est enfin l'ouverture tant attendue le 8 mai !

L'épicerie est très bien achalandée, il y a le dépôt de pain et, le week-end, Stéphane se met aux fourneaux afin de proposer des plats à emporter.

Le confinement porte ses fruits, les contaminations ralentissent et c'est LA DÉCISION : à partir du 2 juin, les bars et restaurants peuvent ouvrir à nouveau (ou ouvrir tout court...).

La taille de la terrasse permet d'accueillir un grand nombre de couverts tout en respectant la distan-

ciation, des soirées sont organisées tous les jeudis avec des accompagnements musicaux variés : villageois et touristes sont ravis !

La deuxième vague de l'épidémie pointe rapidement le bout de son nez à la rentrée, le nombre de malades progresse trop rapidement et c'est de nouveau la douche froide : bars et restaurants doivent à nouveau fermer leurs portes...

Nouveau coup dur pour Marina et Stéphane, ils accusent le coup et se ressaisissent rapidement : ils nous accueillent dans leur épicerie où un nombre important de produits est proposé. Si des denrées manquent et sur demande des clients, ils les commandent. On peut aussi repartir chez soi le week-end avec des plats à emporter.

La mairie a souhaité aider ce commerce, compte tenu des circonstances exceptionnelles de leur ouverture et du fait qu'il ne reçoive pas d'aide de l'Etat (il faut en effet justifier d'une baisse de chiffre d'affaires par rapport à l'exercice de l'année précédente) et offre la gratuité des loyers jusqu'à fin juin 2021.

L'équipe municipale souhaite longue vie à ce multiservices et accueille avec joie la famille Ferreol pour une vie à l'année à Marcols !

DU BON FROMAGE MARCOLAIS !

Notre petit village a eu la joie d'accueillir, fin 2019-début 2020, une famille au hameau de Veyries : Monsieur et Madame Casagrande et leurs quatre enfants. Une famille qui envisage de vivre ici à l'année, des enfants supplémentaires pour nos écoles et en plus la création d'une exploitation, franchement, c'est le top ! C'est un événement important dans nos petites contrées qui ont subi tellement de fermetures de commerce ou de départs à la retraite d'agriculteurs sans repreneur. Car tel est bien leur projet : création d'une exploitation agricole de type chèvrerie. Mathilde, fille de chevrier, connaît déjà bien ce milieu et s'est lancée dans l'aventure pleine de



motivation ! D'autant plus qu'elle est titulaire depuis 2011 du brevet de responsable d'exploitation agricole. Elle continue donc le processus de formation qui lui permettra de créer son exploitation et, en soutien avec la chambre d'agriculture, elle effectue le suivi d'installation en fin d'année 2019.

En parallèle, c'est l'acquisition d'hectares de terrain et d'une maison à Veyries. Vient ensuite la construction du tunnel (abritant les chèvres, le quai de traite, permettant de stocker le fourrage,...) et l'arrivée du troupeau de 48 biquettes !

Tout prend un peu plus de temps, compliqué par le contexte de la Covid et du confinement mais le couple ne se décourage pas pour autant et peut rapidement vendre ses premiers fromages sur les marchés locaux : tout d'abord à Saint Sauveur de Montagut (tous les samedis matins) et Saint Pierreville (tous les dimanches matins). La vente est tout de même ralentie par le confinement et Mathilde propose alors la livraison à domicile afin d'éviter aux personnes de trop sortir de chez elles !

La traite se fait tout d'abord manuellement, ce qui demande beaucoup

de temps mais l'arrivée de la machine en juillet les soulage un peu. Heureusement d'ailleurs car, en ce début d'été Mathilde se casse le coude ! Sale coup dur pour ce travail si physique... Malgré cela, le couple rajoute les marchés d'Albon (les jeudis matins) et Marcols (les mardis matins). Leur activité se développe également par la vente de leurs fromages aux restaurateurs locaux et la distribution de leurs produits par le magasin de producteurs « La Cagette de Veyras. »

L'éventail de produits proposés s'élargit : du fromage traditionnel au fromage à l'échalote, au poivre, aux grains de moutarde... Un vrai délice ! Après tout, ces biquettes qui gambadent en pleine nature, avec des hectares de terrain de jeux et la bonne eau de rivière à proximité pour se désaltérer ne peuvent que donner du bon lait, à la base de succulents fromages !

Et pour ceux qui sont gourmands de bonne viande, la vente de chevreaux est également proposée.

Longue vie à cette belle exploitation et bienvenue à cette famille !

DE L'IMPORTANCE DE BIEN MANGER

**L'EHPAD CAMOUS SALOMON
A MARCOLS LES EAUX, ON
L'APPELLE « LE PAQUEBOT »**

La comparaison pourrait s'arrêter là... Sur l'image de l'imposante et dominante structure de métal et de verre telle qu'elle apparaît dans le village.

Ce serait sans compter sur l'intense activité et l'organisation qui règnent au cœur du bâtiment.

Nous vous emmenons visiter les cuisines !

Nous descendons au « niveau - 2 » et les portes s'ouvrent sur un endroit stratégique, les cuisines, où nous sommes accueillis par la brigade au complet composée du Chef Monsieur Gérard Vialle et de ses trois assistants : Mesdames Cathy Chazel et Yacinthe Tariot, ainsi que de Monsieur Patrice Blachier.

Ici, aucune comparaison avec les cales sombres d'un navire. En effet, de multiples fenêtres y libèrent la belle lumière extérieure... « *Un véritable puits de lumière* », aime à rappeler le directeur de l'EHPAD, Monsieur Muschitz, lorsqu'il parle de son établissement. « *Personnellement, j'aime bien manger* », ajoute-t-il également. Cela nous fait sourire mais cet amour de la « bonne bouffe » est important car il contribue aux nombreuses attentions portées à la confection des repas.

C'est donc bien dans cette succession de locaux, véritable showroom où l'inox et l'hygiène prévalent en maître, que sont élaborés, concoctés avec une redoutable logistique,



7 jours sur 7, tous les repas ! Et l'EHPAD, ce sont tout de même 107 pensionnaires !

Entre les résidents, les scolaires des écoles de Marcols les Eaux et d'Albon, les particuliers bénéficiant du portage de repas à domicile et du personnel de « la maison », comptez 140 repas le midi, 110 le soir, soit 250 menus par jour, 7 583 par mois, 91 000 par an !

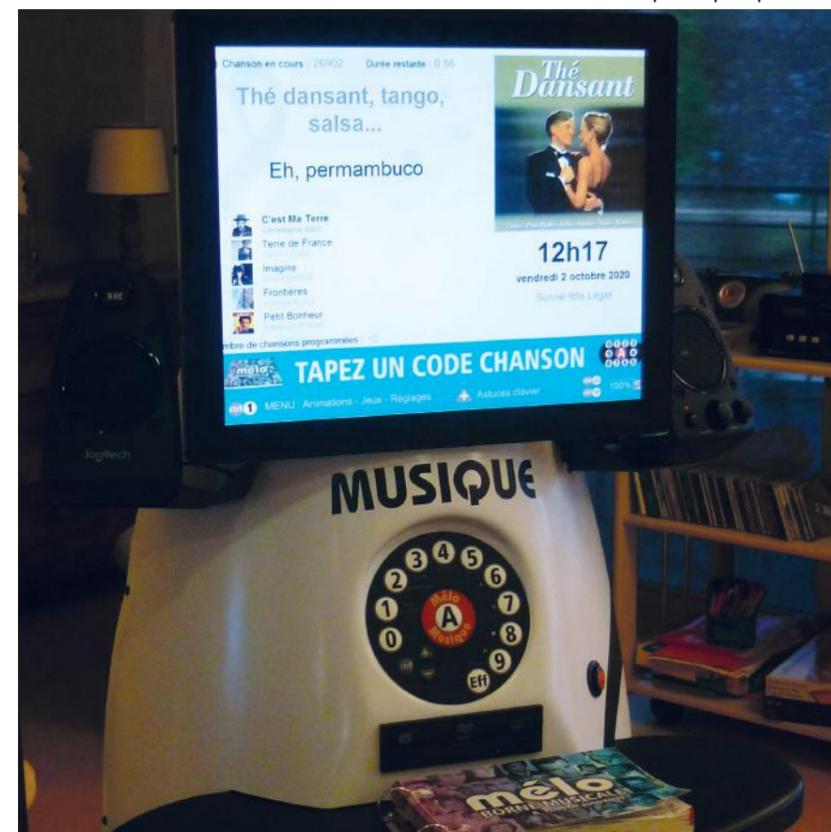
La rigueur professionnelle et l'implication de la brigade depuis 15 ans, devant les fourneaux de l'EHPAD, participent grandement à ce que certains nomment avec raison, « *une sacrée performance* » ! Malgré tout, « l'alimentation » est toujours de mise et, à l'initiative de la direction, des réunions de travail ont permis de remettre en avant, dans le cadre d'une volonté institutionnelle, les besoins des « anciens »,

leurs souhaits et de recréer un lien entre eux et le personnel de cuisine. C'est pourquoi, on peut voir maintenant les cuisiniers, lors des repas, passer et discuter avec les résidents... Ces échanges si précieux sont complétés par une série d'initiatives au nombre desquelles :

- privilégier les circuits courts : acheter au maximum les matières premières localement. Ainsi la viande est achetée chez

de la psychologue d'une « cuisine-roulette » : un petit chariot qui passe d'étage en étage avec un minimum de matériel de cuisine afin de permettre, par exemple, la confection de crêpes, les résidents participant à l'activité cuisine ;

- l'acquisition d'une borne « Mélo » . Késako ? On peut l'assimiler à un juke-box : elle permet aux résidents de choisir des morceaux de musique qui pourront



Monsieur Issartel, agriculteur à Mezzilhac, tous les fruits et légumes proviennent de producteurs ardéchois. La difficulté est de trouver des producteurs locaux qui arrivent à fournir la quantité mais le maximum est fait en ce sens ;

- instauration d'une collation quotidienne : un petit goûter sain et léger : compote/fruit/gâteau accompagné d'une boisson ;

- privilégier les desserts faits maison ;

- instauration, à l'initiative

notamment les accompagner lors des repas. Le projet est de pouvoir en acheter encore trois afin que chaque étage ait la sienne ;

- la création d'un jardin thérapeutique est en cours de réalisation, des bancs doivent y être installés, une fontaine... À long terme, l'idée serait d'y créer du lien intergénérationnel avec, par exemple, l'organisation d'un goûter ou repas avec les enfants de l'école ;

- l'instauration du manger-mains : les cuisiniers prévoient des plats qui peuvent se manger

« Repères » :

* Inauguré en 1934, grâce à une généreuse donation de Madame Camous Salomon, l'Hôpital du nom de sa bienfaitrice comprend également une maternité. La dernière naissance a eu lieu en 1961.

* 1^{er} janvier 1993 : l'établissement devient uniquement Maison de Retraite.

* de fin 2010 à début 2013 : d'importants travaux sont mis en œuvre afin de réaliser un nouvel édifice répondant à toutes les normes en vigueur. Les anciens locaux sont détruits.

* coût pour les bénéficiaires du portage de repas à domicile : 9,54 euros (coût du repas + du portage).

tant avec des couverts qu'avez les mains. Le résident qui ne peut plus utiliser des couverts peut alors continuer à manger seul et garder son autonomie et sa dignité lors de la prise de repas ;

- formation Humanitude : « *c'est lorsque l'on tient compte de tout ce qu'il y a de particulier chez l'humain, que l'on est soignant* ». Le personnel de cuisine de l'EHPAD a un rôle lui aussi à mettre en avant et participera aux formations proposées sur ce thème.

Le bien-être du résident par l'attention portée à la qualité des produits ainsi qu'à l'organisation de la prise des repas est donc au centre des préoccupations et cela méritait d'être souligné !

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ORDURES MÉNAGÈRES

Les containers gris et les « tonneaux verre » du parking de l'Église, du hameau de Veyries ont été enlevés de même que le container des emballages situé à Mauras. Cette compétence relève des services de la CAPCA et ne rentre pas dans les missions des agents communaux. L'ensemble des habitants a été informé par courrier mais aussi par le Maire, directement auprès d'habitants concernés.

Concernant le hameau de Cros où le camion de ramassage s'arrêta à Sarret suite à des « accords locaux », obligeant de fait nos deux agents à se substituer à un prestataire payé pour cela, le maire y a mis un terme, en relation avec la directrice du service ordures ménagères de la CAPCA.

De ce fait, les deux agents techniques ne s'occupent plus d'aucun ramassage et sont redéployés sur d'autres tâches relevant de leur fonction.

POUR VOTRE INFORMATION :

Les déchets résiduels dans la poubelle ordures ménagères ne représentent que 23,1% du volume des poubelles, 40% des déchets peuvent être compostés, 22% devraient être mis dans la collecte sélective, 4,7% devraient être déposés en déchetterie et 10% pourront rejoindre la collecte sélective au 1^{er} janvier 2022 avec l'extension des consignes de tri.

Les évolutions en 2021 :

Au regard des objectifs de la Loi de Transition Énergétique et des obligations réglementaires qui en découlent, la CAPCA engage une réflexion dans le cadre d'un comité de pilotage pour être à la fois exemplaire sur le plan environnemental,

tout en s'assurant de la maîtrise de l'évolution des coûts du service Déchets-Valorisation-Prévention pour les habitants. Ainsi, face à l'augmentation croissante des taxations nationales des modes de traitement des ordures ménagères et assimilés, la volonté affirmée des élus de la collectivité est de s'inscrire pleinement dans les démarches environnementales mises en œuvre au niveau national et européen.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Il a permis de résorber les attentes répertoriées.

Ce ramassage doit faire, au préalable, l'objet d'une inscription en mairie. Vous serez prévenu au minimum 48 h à l'avance et la veille du ramassage vous serez autorisés à déposer ces encombrants en bordure de propriété pour les rendre accessibles au véhicule communal.

Il est donc strictement interdit de les déposer avant la date fixée par la mairie sans quoi votre responsabilité serait engagée et vous vous exposez alors à une amende. Le site internet du service public ci-dessous explique les règles :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F31954>

OBLIGATIONS LÉGALES POUR LES PROPRIÉTAIRES

En cas de présence d'ambrosie sur une parcelle, son propriétaire doit obligatoirement prendre les mesures nécessaires pour l'éradiquer. En cas d'absence, le propriétaire du terrain concerné en sera informé et en cas d'inaction de sa part, la mairie prendra toutes les mesures nécessaires pour éradiquer les plans au frais du propriétaire.

Il en est de même pour les parcelles

qui longent les voies communales et les chemins ruraux. Leur entretien doit être fait pour éviter toute végétation débordante dont voici les règles :
Voies communales : les abords doivent être dégagés de chaque côté sur 1,80 m et les arbres élagués à une hauteur de 4 m minimum.

Chemins ruraux : les abords doivent être dégagés de chaque côté sur 2 m et les arbres élagués à une hauteur de 2 m minimum.

Pour la protection incendie, les propriétaires doivent débroussailler leur habitation dans un rayon de 50 mètres ; en cas de non-respect de cette réglementation, le propriétaire concerné fera l'objet d'un rappel téléphonique. Sans réaction de sa part une lettre recommandée de la mairie lui sera adressée en sachant qu'en cas d'incendie, il en sera tenu pour responsable.

À noter que toutes les personnes contactées téléphoniquement ont réagi rapidement.

ADRESSES UTILES

MÉZILHAC

MÉDECIN

Dr Prudhomme Jean-Michel

La Fangere
Tél : 04 75 38 79 88

SAINT PIERREVILLE

INFIRMIÈRES

Mme Bay Marjory

Tél : 04 75 66 60 57

Mme Marine Schmitt

Tél : 04 75 65 49 05

Rue de la Gendarmerie

ACUPUNCTRICE

(MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE)

Marine Lessard

Sur rendez-vous au 06 88 96 30 07

SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT

MÉDECINS

Dr Jean-Louis Beyron

1, bis Place de l'église

Tél : 04 75 65 44 80

Dr Jean-Jacques Rigot

1, bis Place de l'église

Tél : 04 75 65 28 99 ou 09 61 35 10 51

DENTISTES

Dr Jean Schwartz

33, Grande Rue

Tél : 04 75 30 78 01

Dr Denis Ribiere

33, Grande Rue

Tél : 04 75 30 38 36

INFIRMIERS

Mme. Annie TERRIENNE

2, place du Jardin Public

Tél : 06 81 42 76 09 ou 04 75 30 79 71

M. Pascal Raciquot

2, place du Jardin Public

Tél : 06 72 90 86 09 ou 04 75 30 79 71

PHARMACIE

Pharmacie Laurier

2, route des Boutières

Tél / fax : 04 75 65 43 30

VÉTÉRINAIRE

Clinique Vétérinaire Du Moulinon

route de Valence, Le Moulinon

Tél : 04 75 65 40 74

LES OLLIÈRES SUR EYRIEUX

MÉDECIN

Dr Jugnet Olivier

Quartier du Pont

Tél : 04 75 66 33 05

PHARMACIE

Pharmacie Martinet

Quartier du Temple,
07360 Les Ollières-sur-Eyrieux
Tél : 04 75 66 20 21

LE CHEYLARD

MÉDECINS

Espace Santé

chemin Pra - Zi de la Palisse

Dr Capeillere-Pinet Annabelle

Dr Perret Aléxis

Dr Chabal Jacques

Tél : 04 75 29 08 29

Dr Ponce Coralie

chemin Chantelauve

Tél : 04 75 29 89 14

Dr Sauzet Pierre

10, av Saunier

Tél : 04 75 29 30 10

DIÉTÉTICIEN NUTRITIONNISTE

Fahisse Cécile

L'Horizon zac de la Palisse

Tél : 04 75 29 42 66

DENTISTES

Vernet Laurent

6, Place Saléon Terras

Tél : 04 75 29 11 11

Danciou Sorin

6, rue doct Rochette

Tél : 04 75 29 02 44

Cristian Zamfirache

Chemin Lapras

Tél : 04 75 29 15 00

Vasile Popescu

Chemin Laspras

Tél : 06 09 73 62 42

PHARMACIES

Pharmacie Rochette

26, rue de la République

Tél : 04 75 29 07 54

Pharmacie des Boutières

265, chemin Laspras

Tél : 04 75 29 01 00

VÉTÉRINAIRES

Goyon Marie-Christine

ZI de la Palisse

Tél : 04 75 29 02 42

ÉTAT - CIVIL 2020



NAISSANCE

Le 5 Mai

Sohane Bonnet

Au foyer de Baptiste Bonnet et Angélique Vismara.



MARIAGE

Le 22 Août

Flavie, Camille Blache et

Alexandre, Philippe, André, Michel Guiraud.

DÉCÈS

Le 27 Janvier

Yvette, Andrée, Louise Michel

épouse Chambonnet

Le 2 Février

Marie-Thérèse, Joséphine Bourg

épouse Courtier

Le 3 Février

Antoinette, Irma, Julienne Avenas

Le 14 Avril

Marcel Bouchet

Le 17 Avril

Jacqueline, Pierrette Dallard

Le 16 Octobre

Henriette, Augustine Nury épouse

Courtier

Le 1^{er} Novembre

Roger Bourg

MARCOLS LES EAUX

MÉDECIN

Dr généraliste Diane Williot
Résidence Camous Salomon
Tél. : 04 75 65 33 29 ou 06 28 23 59 53

COMMERCES - SERVICES - ARTISANS

**Boutique et atelier de création
Marie Roca – Artiste Plasticienne**

route de Mézilhac, 180
07190 Marcols les Eaux
Tél : 06 23 82 83 02
<http://www.marie-roca-artiste.com>

E.L.B.E Automatismes**E.U.R.L Laurent Blache**

Régulation, instrumentation, automatisation, électronique
Electricité générale, énergies renouvelables

place de La Chaze, 4
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 04 75 29 63 52 ou 06 07 05 72 25

Garage de la Source

Vente et réparation toutes marques auto, matériel agricole et motoculture
Dépannage jour et nuit, vente de gaz domestique

Route de Saint Sauveur, 900
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 04 75 65 61 39 ou 06 77 27 44 78

Fromagerie Casagrande

Mathilde Casagrande

« La casa de Veyries »

route de Veyries, 1314

07190 Veyries

Tél : 06 21 57 30

Taxi Ambulance de la Vallée

Philippe Blache - Nicolas Mounier
07190 Marcols les Eaux - St Pierre-ville

07360 Les Ollières sur Eyrieux

Tél : 04 75 65 69 67 ou 04 75 66 20 90

ESPACE PIZZA 07

Pizzas à emporter

Route de St Sauveur, 93

07190 Marcols les Eaux

Tél : 07 70 89 64 64

www.facebook.com/Espacepizza07/

Bar Restaurant Épicerie des Châtaigniers

Route de Mézilhac, 67

07190 Marcols les Eaux

Tél : 04 75 29 64 71 ou 06 12 75 21 55

www.facebook.com/bar.deschataigniers

EHPAD

EHPAD Camous Salomon

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes habilité à l'APL et à l'aide sociale.

Route de Mézilhac, 161

Tél. : 04 75 66 62 46

ehpad@marcols.fr

HÉBERGEMENTS

Villa Bertha

Gîte dans un hameau de charme

21, Chemin de Marouste

07190 Mauras

Tél : 07 70 89 64 64

https://www.gites.fr/gites_ardeche2coeur_marcols-les-eaux_h3358684.htm

La Maison de Tante Jeanne

Chambres d'hôtes

Impasse du Cadet, 82

07190 Marcols les Eaux

Tél : 06 66 89 21 83

favierarielle@yahoo.fr

Gîte Marie gîte rural

2 pièces

Chemin des Traverses, 50

07190 Marcols les Eaux

Tél : 04 75 29 72 61

Domaine de Salomony

Gîtes, chambres d'hôtes et tables d'hôtes. Dans un cadre naturel et préservé en bord de rivière

Route Vieille, 293

07190 Marcols les Eaux

Tél/fax : 04 75 65 61 65

06 80 37 29 01

Site internet :

www.domaine-salomony-ardeche.fr

Gîte la Morel

La Morel - La Chaze, 7

07190 Marcols les Eaux

Tél : 04 26 53 03 82

<https://moulinagelamorel.fr/>

Gîte le Duplex

(au centre du village avec vue sur les collines)

Montée de l'Église, 18

07190 Marcols les Eaux

Tél : 07 70 89 64 64

https://www.gites.fr/gites_duplex-en-ardeche_marcols-les-eaux_h2082842_nl.htm

MARCOLS LES EAUX

SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture au Public
Du lundi au vendredi, tous les matins de 8h30 à 12h00

Les lundis et jeudis après - midi de 13h30 à 16h45

Coordonnées

Tél. : 04 75 65 63 36

Courriel :

mairie@marcols-les-eaux.fr

Site Internet :

www.marcols-les-eaux.fr

AGENCE POSTALE MUNICIPALE (A.P.C.)

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi de 08h30 à 11h50

Coordonnées

Agence Postale Communale

place de la Mairie, 1

Tél. : 04 75 65 62 60

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture

Le mardi de 10h00 à 11h00

Le vendredi de 09h15 à 12h15.

Coordonnées

Bibliothèque municipale

place de la Mairie, 1

(1^{er} étage)

Tél. : 04 75 65 63 36

URGENCES :

Tous types d'urgence, depuis tous les pays européens :

Tél : 112

Pompiers – Incendies, accidents et urgences médicales : **18**

SAMU – Urgences médicales : **15**

Police secours ou gendarmerie : **17**

Gendarmerie de Saint-Pierre-ville : **04 75 66 60 07**

Violences sur les enfants : **119**

Violences conjugales : **3919**

Serveur interbancaire d'opposition à carte bancaire :

0 892 705 705 (0,34 € TTC/min, 7j/7 et 24h/24)